

# La Vie Communale



Saint Mars La Brière



Une nouvelle enceinte  
pour l'école élémentaire

Saint Mars  
La Brière 

N°0122-Janvier 2022





## Sommaire Janvier 2022

<b>Édito</b> .....	<b>3</b>	<b>Enfance &amp; jeunesse</b> .....	<b>19</b>
Contacts et horaires		Dispositif petits déjeuners	
<b>Vie municipale</b> .....	<b>4</b>	École maternelle des Hauts Champs	
Vœux du maire		École élémentaire Claude Chappe	
Départ et remplacement		Dispositif «Cantine à 1 €»	
Comptes rendus des délibérations		Conseil Municipal Jeunes	
Commémorations		Prise en charge sortie des élèves	
Tarifs de location des salles 2022		Bilan des activités d'été 2021	
Rencontres de quartiers		Bilan des activités d'automne 2021	
Journée citoyenne 2022		Offre de séjours hiver 2022	
La fibre est arrivée !		Portail Familles	
Numérotation métrique		<b>Vie culturelle</b> .....	<b>24</b>
Réglementation		Bibliothèque : exposition photos	
Énergie renouvelable		Saison culturelle 2022	
<b>Urbanisme &amp; travaux</b> .....	<b>9</b>	Cinéma	
Maison médicale		<b>Vie intercommunale</b> .....	<b>27</b>
Vestiaire du restaurant scolaire		Communauté de communes	
Réfection du mur du cimetière		Espace Public Numérique (EPN)	
Centre bourg phase 3		Présentation du Pays du Perche Sarthois	
Route des Loudonneaux		Inventaire du patrimoine	
<b>Proximité</b> .....	<b>10</b>	Monument du mois	
Commerces et activités		Découverte du Perche Sarthois	
Nuisances dues aux chiens		Syalorm	
Poubelles		<b>Associations</b> .....	<b>32</b>
Entretien des trottoirs devant chez soi		Annuaire	
Le Cercle Bleu		Choral'in	
Maisons fissurées		Familles Rurales	
Terrains en friche		Temp'o	
<b>Vie sociale</b> .....	<b>15</b>	Sport	
Centre de vaccination		Naturossolid'ère	
Gala des seniors		Sur les Pas des Artistes	
Repas des aînés		Tribu Briéroise	
Séjours ANCV		<b>Info &amp; services</b> .....	<b>38</b>
Transport au marché de Connerré		Accueil des nouveaux arrivants	
Complémentaire santé		Refonte électorale	
Épicerie solidaire		Recensement	
Permanences Centre LARES		Cérémonie citoyenne	
Résultat de l'analyse des besoins sociaux		Vos élus vous reçoivent	
EHPAD		Conseils municipaux	
Centre LARES		État civil et dates de balayages	
		Parole aux élus	

Saint Mars La Brière - La Vie Communale, Janvier 2022  
 Imprimé à 1400 exemplaires.  
 Directeur de la publication : Patrice VERNHETTES  
 Photos : Mairie et associations  
 Conception graphique : LSgraphisme | Impression : IPL Connerré.



# Édito

À l'heure où sont écrites ces lignes, le contexte sanitaire n'est pas des plus optimistes concernant l'évolution de la pandémie puisqu'une 5ème vague de contamination vient mettre à mal l'espoir d'un retour à une vie « normale ».

Cette pandémie, qui perturbe la vie de tous, contrarie toutes les manifestations qui peuvent être organisées par les associations ou par la Commune. Elle ralentit l'exécution des projets et des travaux. Elle a modifié notre vie à toutes et tous. Malgré tout, nous devons continuer à la combattre. Le centre de vaccination qui a permis de vacciner plus de 15000 personnes a fermé ses portes (décision de l'Agence Régionale de Santé) suite à une baisse importante de fréquentation (moins de 100 injections/semaine en octobre pour plus de 1000 pendant l'été). Il reste néanmoins 7 centres de vaccination en Sarthe, le plus proche de nous étant celui de Changé. Les médecins, infirmiers et pharmaciens peuvent également vacciner dans leurs officines.

Au cours de l'année 2021, vous avez pu voir quelques changements sur notre Commune notamment une nouvelle enceinte autour de l'école élémentaire Claude CHAPPE qui permet à nos enfants d'évoluer dans une cour plus sécurisée.

Par ailleurs, c'est maintenant la quasi-totalité de notre territoire qui est couverte par le réseau fibré d'accès à internet. Vous pouvez être raccordés en faisant appel à un des 13 opérateurs qui officient sur notre secteur (voir article dans ce bulletin).

L'année 2022, ne sera pas en reste puisque les travaux de la phase 3 de l'opération « centre bourg » qui consistent à aménager une place piétonne entre la place de l'Église et la rue de la Libération, vont s'étaler jusqu'à l'été (voir article dans ce bulletin).

À la rentrée de septembre, c'est la construction de la maison médicale qui devrait démarrer pour une durée d'environ 18 mois.

Ces deux chantiers importants marquent le début de futures constructions de notre centre bourg qui vont perturber notre quotidien pendant plusieurs années.

Ces chantiers, importants pour notre Commune, sont les « plus visibles » mais ils ne doivent pas faire oublier tous les autres « plus discrets » mais tout aussi importants pour la vie de nos concitoyens ;



Exemples : la mise en place de l'opération « Petits Déjeuners » pour l'école élémentaire, le dispositif « Cantine à 1 euro », le Conseil Municipal Jeunes, l'application « IntraMuros », l'Analyse des Besoins Sociaux et la réfection du mur du cimetière...

Dans les pages qui suivent, vous pouvez en découvrir les développements.

Comme vous pouvez le constater, malgré un contexte particulièrement difficile, l'équipe municipale, aidée des agents communaux, s'emploie à faire évoluer notre collectivité pour le bien de toutes et tous.

Pour 2022, je vous adresse mes meilleurs vœux. Qu'ils vous apportent Santé, Bonheur et Réussite dans tout ce que vous entreprendrez. Que 2022, nous permette de retrouver le vivre ensemble dans la Fraternité, la Tolérance et la Solidarité.

Votre Maire,  
Patrice Vernhettes

## Votre mairie Contacts et horaires

36 Rue de Paris  
72470 Saint-Mars-la-Brière  
☎ **02 43 89 70 23**  
✉ **contact@smlb.fr**  
🌐 **www.saint-mars-la-briere.fr**

### LUNDI

14h - 17h30

### MARDI

9h - 12h

15h - 18h

### MERCREDI / VENDREDI

9h - 12h

15h - 17h30

### JEUDI / SAMEDI

9h - 12h

# Vie municipale

## Vœux du Maire

**Patrice Vernhettes, Maire,**  
présentera ses vœux aux habitants,  
le vendredi 14 janvier à 19 heures,  
à l'Espace du Narais.

**Vous êtes les bienvenus(es) !  
Bonne et heureuse année 2022  
à tous !**

## Départ et remplacement au sein du conseil municipal



Mme Virginie CHRISTIANY, Conseillère municipale a démissionné ; elle est remplacée par

M. Denis BAUDRY, Conseiller municipal (Commissions : Voirie/Travaux /Urbanisme et Proximité /Vie Locale).

## Mouvement de personnel



M. Dominique BESNARD,  
Responsable Service  
Technique a quitté la  
Commune, il est remplacé  
par M. Benoît GUILLIN.

## Comptes rendus des délibérations

Retrouvez tous les comptes rendus des  
délibérations sur le site de la mairie :

[www.saint-mars-la-briere.fr](http://www.saint-mars-la-briere.fr) ,

rubrique les « conseils municipaux ».

# Commémorations

## Commémoration du 14 juillet 2021



La célébration de la fête nationale française, également appelée 14 Juillet, s'est déroulée, cette année encore, dans un contexte particulier du fait de la crise sanitaire, dans le respect des gestes barrières en vigueur.

Cette commémoration de la prise de la Bastille en 1789 et de la fête

de la Fédération de 1790 a célébré le renouement avec le public. Les Briéroises et Briérois présents ont profité de cet événement accompagnés des militaires et de l'harmonie Sacor Music.

Les spectateurs ont pu partager un moment de convivialité, à l'espace du Narais, autour du verre de l'amitié.



## Commémoration du 11 Novembre 2021



Sous un soleil timide, ce jeudi 11 Novembre 2021, les Briéroises et Briérois sont venus en nombre, au Monument aux Morts Place de la Liberté, assister à la cérémonie de commémoration de l'Armistice.

Si le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, c'est aussi la mémoire d'un jour, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre

mondiale (1914-1918). Il importe en effet que le courage et les sacrifices des soldats durant ces quatre années de guerre restent dans chaque mémoire.

Après le dépôt de gerbes, Patrice Vernhettes, Maire, a lu le message de Mme Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire des Anciens Combattants.

À l'issue de la cérémonie, les personnes présentes ont pu partager le verre de l'amitié et sa traditionnelle brioche.



# Tarifs de location des salles 2022 (à la journée)

	Particuliers		Associations		C.E. et Entreprises	
<b>SALLE DES CHÂTAIGNIERS</b>	Commune	Extérieurs	Commune	Extérieurs	Commune	Extérieurs
<b>Caution 300 €</b>	2022	2022	2022	2022	2022	2022
Soirée dansante privée, repas Dansant privé ou buffet privé	134 €	non autorisé	64 €	non autorisé	369 €	non autorisé
Galette, vin d'honneur, arbre de Noël, A.G., réunions	80 €	123 €	gratuit	123 €	gratuit	154 €
Réunions politiques, syndicales et Autres	95 €	123 €	64 €	123 €	123 €	154 €
Concours cartes, lotos, de boules (bar), etc	non autorisé	non autorisé	64 €	123 €	123 €	154 €
Stages danse, musique, théâtre, Photos, séminaires par jour	non autorisé	non autorisé	64 €	123 €	151 €	187 €
Stages cours formation danse, Musique par heure	non autorisé	non autorisé	18 €	19 €	19 €	26 €
	Particuliers		Associations		C.E. et Entreprises	
<b>ESPACE DU NARAIS</b>	Commune	Extérieurs	Commune	Extérieurs	Commune	Extérieurs
<b>Caution 800 €</b>	2022	2022	2022	2022	2022	2022
<b>Hall sans cuisine</b>						
sans entrée payante	113 €	182 €	gratuit	179 €	gratuit	227 €
avec entrée payante	interdit	interdit	64 €	311 €	177 €	396 €
<b>Hall avec cuisine</b>	247 €	non autorisé	91 €	non autorisé	242 €	non autorisé
<b>Salle sans cuisine</b>						
avant spectacle (répétitions)	interdit	non autorisé	gratuit	311 €	151 €	396 €
sans entrée payante	207 €	588 €	102 €	575 €	203 €	734 €
avec entrée payante	interdit	interdit	128 €	817 €	275 €	1 042 €
<b>Salle avec cuisine</b>	422 €	1 151 €	154 €	1 126 €	413 €	1 435 €
<b>Salles de réunion (40 m2)</b>						
Réunion	non autorisé	non autorisé	gratuit	50 €	29 €	63 €
Vin d'honneur	non autorisé	non autorisé	gratuit	50 €	29 €	63 €
Exposition sans vente	non autorisé	non autorisé	gratuit	50 €	29 €	63 €
Exposition avec vente	non autorisé	non autorisé	51 €	51 €	44 €	96 €
Stage	non autorisé	non autorisé	27 €	non autorisé	29 €	63 €
	Particuliers		Associations		C.E. et Entreprises	
<b>GYMNASE</b>	Commune	Extérieurs	Commune	Extérieurs	Commune	Extérieurs
	2022	2022	2022	2022	2022	2022
Location horaire	non autorisé	non autorisé	gratuit	26 €	19 €	25 €

Week-end (du samedi 8 h 00 au lundi 8 h 00) ou 2 jours	<b>x 1,50 tarif journalier</b>
Vendredi et Week-end ou 3 jours consécutifs	<b>X 2,00 tarif journalier</b>

## Rencontres de quartiers



Les 3 premiers samedis matin de novembre 2021, vos élus sont allés à votre rencontre dans différents quartiers : Les Loudonneaux, La Chesnaie, Saint Denis du Tertre, Lisborde, La Crépinière et le Centre bourg. Ces rencontres ont été constructives et positives.

Toutes les questions évoquées ont été prises en compte. Celles relevant de la compétence communale seront analysées et chiffrées.

Les autres questions vont être transmises aux autorités compétentes.

Pour le 1er semestre 2022, les rencontres sont fixées les 02 – 09 et 23 avril 2022. Les secteurs restent identiques mais les points de rencontre seront redéfinis.



## Journée citoyenne 2022

À noter dans votre agenda : la prochaine journée citoyenne sera le 14 Mai 2022.



Retrouvons-nous pour cette journée de convivialité, d'échange et de partage toutes générations confondues. La bonne humeur est comme toujours de rigueur. Nous comptons sur vous pour que cette édition 2022 soit à nouveau une réussite. Relancer cette journée citoyenne après 2 années d'absence liées à la crise sanitaire n'est pas chose facile. Il nous faut reprendre le rythme. Nous avons besoin de vous, votre aide nous est précieuse.

Vous avez peut-être des idées d'ateliers. Toutes vos suggestions sont les bienvenues.

N'hésitez pas à nous les communiquer, soit par mail à [contact@smlb.fr](mailto:contact@smlb.fr), soit par téléphone au 02-43-89-70-23, soit sur papier à déposer en Mairie.



# Vie municipale

## La fibre est arrivée dans le bourg de Saint Mars la Brière !



Si vous êtes intéressé (e), testez votre éligibilité sur :

<https://lafibrearrivechezvous.fr>

Puis choisissez votre fournisseur d'accès parmi ces 13 opérateurs (par ordre d'arrivée sur le réseau) :

Ozone, Sarthe Fibre, Nordnet, K-Net, Vidéofutur, Telwan, Coriolis, Orange, Free, Bouygues, iBloo, SFR, We Access.

Quel que soit votre fournisseur d'accès, le raccordement entre le réseau domaine public et votre habitation, **EST GRATUIT la première année.**

## La numérotation métrique



La numérotation métrique, fondée sur la mesure depuis le début de la voie est privilégiée en zone d'habitations peu dense. Elle permet d'intercaler de nouveaux numéros sans changer la numérotation existante ni créer de numéros bis ou ter. Ce type de numérotation intéresse les services de secours et fournisseurs de réseaux car elle renseigne sur la longueur de la voie.

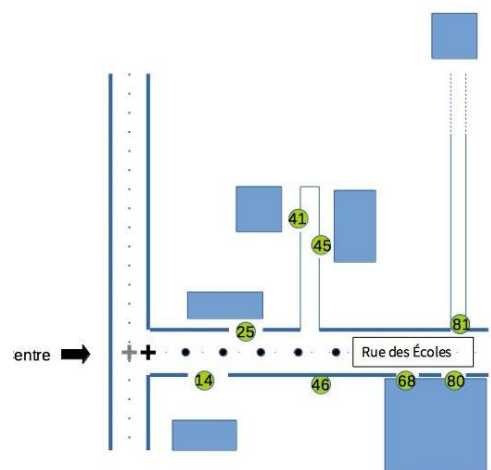
Le numérotage commence au début de la voie ou à l'intersection avec la voie précédente et avance en mesure métrique ou décimétrique dans le cas d'adresses espacées afin d'éviter des numéros trop importants.

## Réglementation

### Temps de travail des agents de la collectivité : l'instauration du régime des 1 607 heures annuelles.

Faisant suite à une large concertation interne à la commune, le conseil municipal, lors de sa séance du 8 décembre 2021, a approuvé l'instauration du régime des 1 607 heures annuelles pour les agents de la collectivité et ce, à compter du 1er janvier 2022. Cette obligation, applicable à l'ensemble des collectivités territoriales, a fait l'objet d'une discussion et d'une réflexion collectives, associant élus et personnels, tout en prenant en compte les spécificités et métiers qui façonnent la mise en œuvre du service public à une échelle comme celle de Saint-Mars.

De manière plus générale, les élus demeurent très attentifs à promouvoir une politique managériale attractive qui concilie les impératifs du service public à la dynamique de carrière de nos agents. En tout état de cause, nos agents assurent, toutes et tous, un service de grande qualité au profit de l'ensemble des briéroises et briérois.



- 25 41 45 14 Entrée
  - 81 Délivrance postale
  - 46 Parcelle
  - 68 80 Cage d'escalier
- Au choix {
- + Origine du métrage au début de la voie (solution retenue sur cet exemple)
  - + Origine du métrage à l'axe de l'intersection

Qu'il s'agisse de nos écoles et restaurant scolaire, de l'accueil en mairie, de nos équipements culturels, et, plus généralement, de l'entretien du centre-bourg et des hameaux, les 25 agents de la commune assurent leurs tâches avec professionnalisme, rigueur et sens du service public. Nous les remercions pour leur engagement au quotidien.



# Énergie renouvelable

## Champ photovoltaïque

SNCF IMMOBILIER, gestionnaire de parcelles appartenant à SNCF MOBILITE, a décidé de louer une partie de ses terrains non utilisés pour contribuer à la réalisation des objectifs du « Grenelle de l'Environnement ».

Sur notre commune, un site proche du Beucher, ancienne aire de triage de la gare de Montfort, en friche depuis la 2ème guerre mondiale a retenu l'attention de la SNCF. Ce site, comprenant une zone, délimitée au nord par la RD 119 et au sud par la ligne de chemin de fer (Paris-Brest), est à l'abandon depuis plus de 60 ans.

C'est la société EOLFI, développeur d'énergies renouvelables français, qui est en charge du projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque pour la production d'électricité dite « verte ». Une étude approfondie du site, mesurant l'impact de ce projet sur son environnement, notamment concernant la faune et la flore, a été conduite par EOLFI afin d'en minimiser les effets. Néanmoins une partie des surfaces concernées devra être défrichée pour réaliser ce projet (5 hectares sur 12 hectares).

Pour compenser ce défrichage, des espaces sont prévus



pour replanter des arbres et des mesures de protection de la faune seront mises en place pour limiter les perturbations des animaux.

Avant le dépôt du permis de construire en préfecture, les riverains à proximité du site, ont été conviés pour une présentation du projet. Une enquête publique a été réalisée par un enquêteur (mandaté par le tribunal) afin de recueillir les remarques et les souhaits des riverains et des habitants de Saint Mars. Le permis de construire a été accordé par le Préfet de la Sarthe en octobre dernier avec des prescriptions spéciales afin de ne pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants notamment en matière de bruit et de visibilité. C'est en respectant ces prescriptions que la société EOLFI pourra engager les travaux de construction de cette centrale solaire photovoltaïque. Les travaux débuteront au cours de l'année 2022 et s'échelonnent, environ, jusqu'à la fin de l'année 2023.

Cette centrale solaire permettra de produire 5,2 mégawatts par an ce qui correspond, environ, à 2 fois la consommation annuelle d'une commune comme Saint Mars.





## Maison médicale

La crise sanitaire a retardé le démarrage de la maison médicale. Le début des travaux est programmé fin du 1er semestre 2022.

## Vestiaires personnel restaurant scolaire



Le restaurant scolaire se doit d'être doté d'un vestiaire et de sanitaires pour le personnel.

Le garage accolé au restaurant sera reconverti afin de répondre à ces exigences sanitaires.

La programmation des travaux est prévue au premier trimestre 2022.

## Travaux

### Réfection du mur du cimetière



Il est envisagé de refaire le mur du cimetière avec une alternance de plantations de végétaux et de plaques métal avec découpes laser afin de respecter le recueillement des familles.

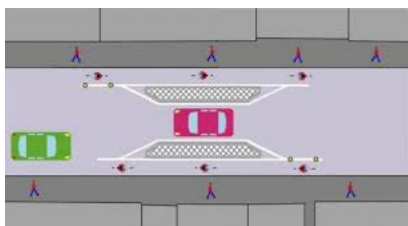
## Urbanisme

### Centre bourg phase 3

Les travaux d'aménagement du centre bourg (phase 3) sont démarrés : l'enfouissement des réseaux, la préparation des trottoirs, des voies, des noues et la mise en place de l'éclairage public. Ces travaux sont prévus jusqu'en juin 2022.



## Route des Loudonneaux



La sécurité est notre priorité.

Afin de réduire la vitesse dans la traversée du hameau des Loudonneaux, 3 écluses et 3 plateaux seront aménagés.

La réalisation des travaux est prévue en janvier 2022.



# Commerces et activités

## Diamant de Jument

Léo LADURÉE, passionné depuis son plus âge par les chevaux, s'est lancé dans la fabrication de cosmétiques à base de lait de jument, sous la marque « Diamant de Jument ».



**Diamant de Jument**

351, Chemin des Maisons Rouges

72470 SAINT MARS LA BRIÈRE

diamant.de.jument@gmail.com

Par téléphone (lundi au vendredi de 9h à 17 h) :

06.40.48.20.84



• ISOLATION EXTÉRIEURE

• BARDAGE

• POSE MENUISERIE

• PLÂTRERIE

• MAÇONNERIE

• PLOMBERIE

**Sarah et Jérôme DAUBIAS**

4655, ROUTE DES LOUDONNEAUX - 72470 ST MARS LA BRIÈRE  
06 25 29 30 89 - 06 76 69 57 28 - dbsisolation@gmail.com



• P'TIT MARCHAND •

## P'tit Marchand

Toutes les créations P'tit Marchand sont imaginées et confectionnées à la main en France, en Sarthe. Afin de vous proposer une mode éthique, responsable et durable, P'tit Marchand choisit minutieusement, les cuirs, les bijoux, les fils et privilégie les matières certifiées Oeko-Tex, GOTS, françaises ou recyclées. En vue de vous proposer régulièrement de nouvelles créations, les collections proposées sont produites en très petites séries avec peu de réassort.

**Créatrice de vêtements  
enfant primée**

**Meilleure apprentie de  
France 2015**

**Nous contacter :**

**contact@ptitmarchand.fr**

**06.14.05.01.81**

**Facebook**

**Instagram**



## DBS Isolation

Située à **Saint-Mars-la-Brière**, l'entreprise **DBS Isolation** est spécialisée dans le secteur d'activité des travaux d'isolation, plâtrier, plomberie, maçonnerie, carrelage et faïence, menuiserie.

Des petits travaux...aux chantiers de grande envergure, bénéficiez de **prestations de qualité** aux **finitions soignées**. Notre entreprise est aussi attachée à la qualité des matériaux utilisés pour ses travaux.

En choisissant **DBS Isolation**, vous n'aurez qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble de la réalisation de votre chantier, vous éviterez les problèmes liés à l'intervention de plusieurs entreprises pour chaque spécialité, que ce soit en matière de coûts supplémentaires et de délais.

Nous intervenons à **Saint-Mars-la-Brière, Le Mans, et dans un rayon de 40 kilomètres aux alentours...**

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande.**

**Vous êtes nouvel artisan ou nouveau commerçant,  
Faites-vous connaître en Mairie !**





# Nuisances dues aux chiens

## Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux ouverts aux enfants, les terrains de boules, .... , et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal ou de le conduire dans un site aménagé par la commune. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

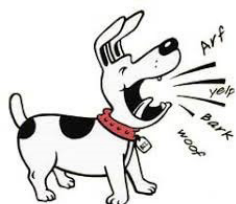
Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Les déjections sur la voie publique sont intolérables. Cela traduit un défaut d'éducation de l'animal et un manque d'hygiène et de civisme du maître.



L'amende déjection canine est **une mesure pour encourager les propriétaires de chien à plus de civisme.**

## Aboiements du chien



Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage, aussi bien la nuit qu'en journée. C'est une source récurrente de litige entre voisins.

Les aboiements de chien constituant un trouble anormal du voisinage portent atteinte à la tranquillité publique ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R. 1336-5 : « **qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage...** ».

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**Les sanctions légales** des propriétaires de chien ne prenant pas les mesures nécessaires permettant d'éviter une gêne du voisinage sont réglées dans le Code pénal et le Code de la santé publique. Ces sanctions s'étendent de la simple amende à la confiscation de l'animal.

## Chiens en divagation

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code Rural) en sachant qu'est considéré comme en état de divagation (article L. 211-23 du Code rural) : « tout chien qui, ..., n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire, ..., d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, ... »

Laisser un chien divaguer, c'est avant tout dangereux pour lui mais c'est aussi dangereux pour les autres. Tout accident provoqué par un chien en divagation engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.

La commune a confié la capture des chiens errants à la société **MOLOSSES-LAND**. Pour récupérer son animal, le propriétaire devra s'acquitter :

- d'un forfait de récupération,
- des frais d'alimentation et de garde
- des frais d'identification de son animal s'il n'était ni tatoué, ni pucé.

La société met tout en œuvre pour retrouver le propriétaire de l'animal. À l'issue de 8 jours ouvrés de garde, si le propriétaire ne s'est pas manifesté ou n'a pas été retrouvé, l'animal considéré comme abandonné devient alors la propriété de la société de capture.



# Proximité

## Poubelles

Quelques règles essentielles de bon voisinage pour le bien-être de tous.



### - Ne pas jeter des déchets :

Il est interdit de vider le cendrier de sa voiture, d'abandonner, de déposer, de jeter ou déverser des débris

- résidus alimentaires, papiers, emballages, mégots, canettes, bouteilles, etc ..., dans les lieux relativement contrôlés (espaces publics, rues, trottoirs, bancs, ...)
- emballages, métaux, plastiques, encombrants et déchets de chantier, objets sans valeur, etc ... dans les lieux relativement délais-

sés (bords de route, cours d'eau, bois et forêts, chemins ruraux, .)

Vous devez de respecter les règles de collecte des déchets définies par Syvalorm (jour, horaires, tri)

**Dans les 2 cas, ce manque de civisme est puni d'une amende forfaitaire.**

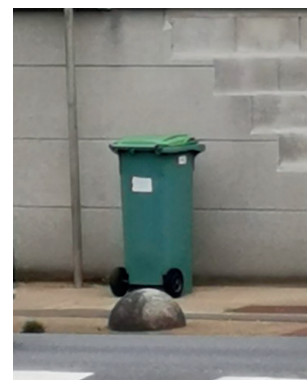
### - Ranger ses poubelles :

Les poubelles doivent être sorties au plus tôt la veille au soir du jour de collecte et doivent être rentrées au plus tard le lendemain du jour de collecte.

Le ramassage des déchets ménagers est fixé sur certains jours et dans une tranche horaire précise (consultez le calendrier Syvalorm).

Sachez que si vous ne respectez pas la réglementation, **vous vous exposez à des sanctions :**

- une **amende** à régler sous 45 jours
- si le délai de 45 jours est dépassé alors l'amende sera majorée
- si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une **amende de 750 €** maximum.



## L'entretien des trottoirs devant chez- soi



Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

### - Obligations

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

Pour connaître la réglementation applicable en la matière, il faut vous référer aux arrêtés et règlements municipaux de voirie de la commune. Plusieurs types d'obligations peuvent être en vigueur : le désherbage, le balayage des feuilles et autres, le nettoyage de la neige et du verglas, la prévention des accidents.

### - Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important.

Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci peut engager des poursuites à votre encontre si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.

Si votre responsabilité est engagée, c'est à votre **assurance multirisque habitation** de prendre en charge l'indemnisation de la victime, au travers de la garantie de responsabilité civile qui est obligatoirement incluse dans ce type de contrat. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'informer au plus vite votre assurance si un sinistre de ce genre survient.

Il est par ailleurs conseillé de vérifier que la **garantie Protection Juridique** est bien comprise dans votre assurance multirisque habitation, afin de vous éviter une prise de risque inutile en cas d'incident causé par un non-respect de la réglementation relative à l'entretien des trottoirs devant chez-soi.





# Proximité

## Le Cercle Bleu, c'est quoi ?

Depuis quelques semaines, vous avez vu apparaître sous les panneaux d'entrée de ville « Saint Mars la Brière », un Cercle Bleu.



Créée par Georges CRISTINI, l'association « Cercle Bleu » est fondée au Parlement de Navarre à Pau, en 1991, avec le soutien de **Christiaan Barnard**. Pour cet humaniste, dont la vie a été consacrée au souci de l'autre, le libre choix personnel face au prélèvement d'organes est l'une de ses convictions majeures.

**Le Cercle Bleu a été créé pour une meilleure prise de conscience de la fin de la vie et de la transplantation d'organes, dans le respect des convictions et conscience de chacun, par une démarche non-moralisante et sans insistance.**

Pour se faire, l'association a mis en œuvre une approche délibérément «neutre» qui présente le « **NON** » et l'**ABSTENTION** à l'égard du prélèvement au même niveau que le «**OUI**», considérant qu'ils ont tous les trois une même valeur et qu'ils doivent être pris en compte avec un même respect.

Cette logique était osée en 1991 puisque le discours existant d'alors militait exclusivement «en faveur du don d'organes». L'approche de mettre en premier le «**NON**» est aujourd'hui validée par la loi, puisque seul le refus est collecté par l'Agence de la Biomédecine.

Le Cercle Bleu encourage ainsi les Français à enregistrer leur choix face au don d'organes, quel qu'il soit, en toute responsabilité et liberté de conscience.

### L'IDÉE DU POSITIONNEMENT AU CENTRE DE LA CITÉ

Cette signalétique mémorisable, implantée dans le paysage urbain, rappelle au quotidien les thématiques qui nous concernent tous : greffe, don d'organes, de sang et de tissus ainsi que les possibilités d'exprimer et d'enregistrer ses volontés.

L'adhésion du Maire et des Élus à la démarche est le marqueur positif d'un état d'esprit associant les concitoyens à **une action désintéressée à vocation humaniste qui invite à une réflexion personnelle.**

**1er panneau de signalisation routière non-répressif à vocation humaniste.**

**Le panneau de signalisation Cercle Bleu est un ambassadeur positif permanent entre le message relatif au don d'organes et les automobilistes, mais aussi avec les Communes et les actions de la Prévention**

**Routière.** Ce panneau implanté aux endroits stratégiques des villes, ne peut être ignoré.

Par association d'idées, les usagers de la route sont implicitement et visuellement interpellés tout au long de leur parcours sur les thèmes : «**Précaution - Accident - Vie / Mort - Transplantation**» ce qui peut inciter à une conduite plus responsable.

### Les missions & actions du Cercle Bleu

- **Il informe et encourage le public, sans le contraindre, ni le moraliser**, sur les thématiques de la greffe, du don d'organes, de tissus et de sang et l'invite à **exprimer et enregistrer un choix personnel au travers de supports de communication innovants.**

### Comment enregistrer ses volontés ?

- **Dans le cas d'un refus**, l'association l'inscrit sur son Registre (pour recevoir carte et autocollants) et l'envoie sur le «Registre National du Refus» de l'Agence de Biomédecine.
- **Si vous êtes donneur**, le fichier Cercle Bleu facilite l'application de la loi du Consentement Présumé et apaise les relations entre les proches et l'institution médicale. Vous recevrez alors deux autocollants et une carte de positionnement qui informe sur votre décision d'autoriser le prélèvement.
- **Dans le cas où vous cochez abstention**, vous déléguez au Corps médical le soin de décider pour vous.

**Dans les 3 cas, vous recevez autocollants, carte, identifiant et code personnel.**



Positionnez-vous directement sur le site de l'association : <https://www.cerclebleu.eu>

Conformément aux lois en vigueur sur le respect des informations privées hébergées sur internet, le Cercle Bleu a effectué la déclaration légale auprès de la CNIL : Numéro 1474939 V3 du 12.05.2015.

# Proximité

## Maisons fissurées

Dans la Sarthe, de nombreuses communes ont connu divers épisodes de sécheresse provoquant des mouvements de terrain.

Ces préjudices entraînent d'importantes fissures qui mettent en péril les bâtiments ou habitations et les rendent impropres à leur utilisation. Ils peuvent être alors considérés comme « catastrophe naturelle ».

C'est l'État qui déclare ou non cette situation dite de « catastrophe naturelle ». Reconnaissance indispensable pour les assureurs qui doivent indemniser les victimes des dommages causés.



En Sarthe, plus de 140 communes sont touchées par ce phénomène. Une association a été créée afin d'aider les communes à faire pression sur l'État pour bénéficier de cette reconnaissance dite de « catastrophe naturelle ».

La commune de Saint Mars la Brière, bien que peu touchée, a décidé d'adhérer à cette association pour soutenir les habitants concernés.

Si vous êtes dans cette situation, faites-vous connaître en Mairie.

## Terrains en friche

Tout propriétaire est tenu d'entretenir son terrain et notamment de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. En théorie, le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Ces différentes obligations sont prévues par le Code Civil, article 673:

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur sa propriété, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

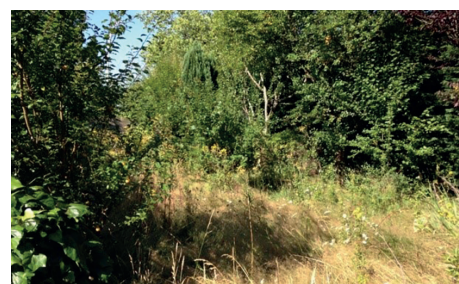
Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible. »

Concernant les mauvaises herbes et autres, il est illégal de laisser son terrain en friche. Les obligations incombant au propriétaire sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2213-25:

Si votre terrain est voisin d'un terrain non entretenu par son propriétaire (en friche, encombré de débris, gravats, déchets de chantiers), vous pouvez subir un préjudice. Par exemple, présence de mauvaises herbes ou d'animaux dits nuisibles (rats, ...).

Pour y mettre fin, il faut adresser un courrier au propriétaire du terrain en lui demandant d'entretenir son terrain. Si votre voisin ne répond pas à vos demandes, vous pouvez notamment solliciter l'intervention d'un tiers afin que celui-ci serve d'intermédiaire dans le conflit. Ce tiers peut être le maire de votre commune à qui il convient alors d'adresser une demande d'intervention par courrier.

Vous avez également la possibilité de **recourir à un conciliateur de justice** ou à la médiation de voisinage afin de trouver une solution amiable avec votre voisin.





## Vie sociale

### Centre de vaccination

Le **centre de vaccination** qui a ouvert ses portes salle des Châtaigniers le 19 avril, à la demande de l'ARS, les a refermées le 22 octobre, après avoir réalisé plus de 15 000 injections.

24 médecins-pharmaciens, 44 infirmiers, 48 bénévoles et 3 secrétaires se sont engagés et relayés pour assurer le bon fonctionnement de ce centre.

Un très grand merci à toutes ces personnes qui se sont impliquées ainsi qu'aux agents municipaux toujours présents pour faire face aux difficultés techniques.



#### À présent, où se faire vacciner :

- Pharmacie de St Mars la Brière tél. : 02.43.89.71.03
- Centre de vaccination de Changé tél : 02.52.36.07.00 sur rendez-vous.

**Vaccin proposé :** Pfizer

## Gala des seniors



L'après-midi du vendredi 29 octobre, 46 Briérois ont assisté au traditionnel et superbe gala organisé par la ville du Mans.

Les comédiens et danseurs de l'institut du Music-Hall nous ont invités à voyager autour des scènes cultes des comédies musicales et musiques de films.

Merci à la ville du Mans de nous avoir accueillis.



## Repas des aînés

Ouf !!! Nous avons réussi à nous retrouver pour un moment festif le dimanche 19 septembre autour d'un excellent repas préparé par « Le Bon Traiteur » de Montfort le Gesnois.



Patrick Caron a fait danser un grand nombre de personnes. Un petit cadeau a été offert aux doyens de cette journée : Mme Solange Breteau et M. Maurice Pouillet.

Nous espérons que la COVID nous permettra de vous retrouver le 13 mars 2022.

Vous êtes retraité(e), vous êtes invité(e) à participer à ce grand moment de convivialité.

N'attendez pas d'avoir 70 ans pour y assister.

# Action sociale

## Séjour ANCV

Des vacances à un prix léger avec animations en journée et en soirée dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances ».

Du 19 au 25 juin, 29 Briérois se sont joints aux 27 Changéens pour se rendre à NAJAC (Aveyron), village classé parmi les plus beaux villages de France.

Chacun a pu profiter d'une superbe vue du centre ensoleillée ou dans la brume.... Et de bien d'autres découvertes ... Une excellente semaine pour tous.

Chacun a exprimé le souhait de repartir en 2022.

Lors du bilan, la majorité a choisi la ville d'URRUGNE entre mer et montagne dans les Pyrénées Atlantiques.

Les personnes intéressées par ce futur séjour, du 18 au 26 juin 2022, doivent se faire connaître en Mairie.



## Transport au marché de Connerré (le mercredi)



Courant 2019, faute de demande, le transport pour se rendre au marché de Connerré a été suspendu et non pas supprimé.

Vous souhaitez vous y rendre et vous n'avez pas de moyen de locomotion ?

Faites-vous connaître en Mairie. En fonction du nombre d'inscriptions, le transport pourrait être rétabli.

## Complémentaire santé

**Le Département et votre commune facilitent l'accès aux soins en vous proposant des complémentaires santé à des tarifs négociés, offres variées et adaptées à vos besoins.**

- Sarthe complémentaire santé proposée par le département est une mutuelle santé accessible à tous les Sarthois. Elle propose des solutions pour les actifs jusqu'à 60 ans, des solutions pour les seniors à partir de 60 ans sans limite d'âge, et des solutions personnalisées. Des conseillers à votre écoute... au 02.43.54.79.79

- Courant 2018, le CCAS de votre commune a négocié une complémentaire santé adaptable à vos besoins à un tarif préférentiel. AXA Contact : Jean-Luc Vidis, agent mandataire à Connerré. Tél : 06.62.42.18.93



# Action sociale

## Épicerie solidaire

**Vous rencontrez de grosses difficultés financières, l'épicerie sociale et solidaire peut vous aider.**



Pour y avoir accès, 2 possibilités s'offrent à vous :

- présentez-vous directement à l'épicerie
- OU
- prenez rendez-vous en Mairie auprès de la référente CCAS.

En fonction de votre situation, un bon d'accès vous sera délivré

**23 grande rue 72450 MONTFORT LE GESNOIS**  
**02.43.89.36.18**  
**epicerielepanier@cslares.fr**  
**Ouverte le vendredi 9 h – 12h et 14 h – 18 h**  
**Samedi de 9 h à 11 h 30**

Permanences & services au Centre LARES	
<b>Multi-Accueils</b>	
Le jardin des p'tits loups St Cornelle	02.43.57.05.80
Les Queniaux Lombron	02.43.89.47.44
<b>Services</b>	
Alcool écoute 2ème mardi de chaque mois 20h30 salle Thoury	Dominique MAILLARD
ASSISTANTE SOCIALE Jeudi de 9h à 12h sur rdv au	S.MARQUENTIN 02.43.89.50.29
CARSAT sur rdv au	3 premiers mardis de chaque mois 3960
CIDFF 2ème et 4ème mardi de chaque mois 9h30 à 12h30 sur rdv au	Mme Guillou 02.43.76.70.25
CONCILIATEUR DE JUSTICE 1er mardi et 3ème jeudi de chaque mois 9h à 12h sur rdv au	M. 02.43.76.70.25
Epicierie solidaire vendredi 9h 12h 14h 18h Samedi 9h 12h	Angélique GUILLAULT
ESSAIMAGE Mardi de 14h à 16h	M. BELLENFANT/Mme LEROYER 02.43.34.72.17
FAMILLES RURALES Mardi de 14h à 16h	Mme FOUCAULT 02.43.39.75.01
INALTA FORMATION Lieu d'écoute	Mme HERSANT 02.43.80.37.28
MISSION LOCALE sur rdv au	LA FERTE BERNARD 02.43.71.70.33
PMI 14h à 16h au	Mme MOREAU 02.43.89.50.29
PSYCHOLOGUES Anne GENDRON sur rdv au Katie PIETRAIN sur rdv au	06.01.40.84.65 06.38.64.07.37
REEDUCATRICE DE L'ECRIURE Samedi matin sur rdv au	Mme DEROUINEAU 06.11.11.55.85
<b>Loisirs Créatifs &amp; Bien être</b>	
Atelier couture avec Blandine de MONTGOLFIER Lundi matin 9h30 à 11h30 salle Thoury Au 07.66.76.46.74	
Travaux d'aiguilles avec Marie-Christine Mouy Jeudi de 14h à 16h	
Conversation anglaise avec Alice HARVEY Tous les mercredis 18h à 20h au Centre LARES	
Encadrement avec Marie-Claude AFFICHARD Jeudi 13h45 à 16h15 salle Thoury	
Naturopathe avec Elizabeth MANGA sur rdv au 06.63.77.80.60	
Repair* Café avec Christian 1er samedi de chaque mois Salle Thoury	
Shiatsu avec Nathalie LANDRY sur rdv au 06.82.90.77.20	
Sophrologie avec Isabelle FLECHARD Jeudi 19h45 à 20h45 salle Thoury Au 06.51.90.24.14	



Centre LARES  
Lieu d'Accueil, de Rencontre, d'Ecoute et de Solidarité

## Résultats de l'analyse des besoins sociaux

Les résultats de cette analyse obligatoire pour tous les CCAS, sont consultables sur le site de la Mairie. Ils vont nous permettre de réfléchir à d'éventuelles actions sociales à mettre en place.



## EHPAD

Pour vous-même ou un de vos proches, vous êtes à la recherche d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

Inscrivez-vous sur le site suivant : [www.viatrajectoire.fr](http://www.viatrajectoire.fr)



**Centre Social LARES**

Lieu d'Accueil, de Rencontre, d'Écoute et de Solidarité

## CENTRE LARES

(Lieu d'Accueil de Rencontre, d'Écoute et de Solidarité)

1 place Jacques Moreau – 72450 MONTFORT LE GESNOIS

Présidente : Christine Marchand

Directrice : Anne PICHARD

Directrice financière : Christelle BERHAULT

Tél. 02.43.76.70.25

Mail : [contact@cslares.fr](mailto:contact@cslares.fr)

Site : [cslares.fr](http://cslares.fr)

### Le centre social, créateur de lien

Le centre social, ça se vit. Venez comme vous êtes, vous serez accueilli.e, écouté.e, vous y échangerez avec d'autres, vous nouerez des liens. Au centre social, ce qui prime, c'est l'accueil de toutes et tous : habitants, entreprises, associations... Et, avec le centre social, ça se ne joue pas que dans les murs de la structure, mais aussi dans la rue, dans les parcs... dans vos lieux de vie !

### QUELQUES ACTIONS

#### France services (nouveau 2021)

Depuis la rentrée, le centre LARES est labellisé France services.

Il s'agit d'un lieu où vous pouvez être accompagnés dans vos démarches administratives. Ce service est gratuit.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous irons dans votre commune les mercredis et samedis matins. Maxime, animateur France services sera présent dans les communes adhérentes au centre social LARES (sur rendez-vous de préférence).

Pour toute information 02.43.76.70.25.

#### Parentalité

Un espace parentalité est ouvert au sein du centre social les mercredi et samedi matin. Il s'agit d'un espace de rencontres, d'échanges et de jeux.

D'autres actions sont proposées en fonction des préoccupations de chacun :

- des ateliers parent(s)-enfants(s) en itinérance sur les communes du territoire : activités manuelles, jeux de société, cuisine...
- des conférences/débats pour avoir un éclairage de spécialistes sur des thèmes liés à la parentalité
- des cafés des parents : temps d'échanges entre parents en présence d'un animateur ; lieu de partage d'expériences vécues, de réflexion et de soutien mutuel.
- besoin de vacances mais pas de budget ? Qu'à cela ne tienne nous sommes là pour y remédier et réaliser votre rêve.

#### Épicerie sociale et solidaire :

« L'épicerie sociale « le panier » accueille les familles en difficulté mais propose également des produits locaux accessibles à tous (légumes, fruits, miel, confitures, fromage de chèvre, produits de toilette) n'hésitez pas à venir nous rendre une petite visite et pourquoi pas prendre un café. Ouverture le vendredi de 9h-12h / 14h-18h et samedi 9h-11h30.

« Les intervals » de l'écoute sont présents aux heures d'ouverture de l'épicerie. Des bénévoles formés à l'écoute sont à la disposition de tous les habitants qui ressentent le besoin de parler. Ce service est confidentiel, anonyme et gratuit.

#### Soutien aux projets

Le soutien, la co-construction et/ou l'animation de projets avec les associations (démarches administratives, réalisations de dossiers de demandes de subventions, affiches tracts, prêt de salles, etc..) est une des missions du centre LARES.





## Vie scolaire

### Dispositif petits déjeuners

Considérant la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale a proposé à la Municipalité de mettre en place un dispositif « Petits Déjeuners » pour l'école élémentaire.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Ce projet s'inscrit dans le "Parcours Santé" qui doit être travaillé à l'école, en lien avec d'autres enseignements (l'alimentation, l'hygiène, les soins dentaires, le sommeil, les produits biologiques, la découverte du goût...).

Il ne s'agit pas d'un petit déjeuner traditionnel avec boisson chaude et tartines. Il s'agit d'un petit déjeuner à thème, servi 1 fois/semaine sur le temps scolaire, par les enseignants dans la classe, en tout début de matinée. Le but est de faire prendre conscience aux enfants que le petit déjeuner est important et qu'il peut être varié.

En accord avec l'Inspecteur, l'Équipe enseignante et la Municipalité, les 7 classes de l'école Claude Chappe vont bénéficier de ce dispositif de la façon suivante :

- 4 classes du cycle 2 (CP – CP/CE1 – CE1/CE2 – CE2) soit 100 élèves au cours du 2ème trimestre
- 3 classes du cycle 3 (CM1 – CM1/CM2 – CM2) 69 élèves au cours du 3ème trimestre.

Soit un total de 1959 petits déjeuners.

Par la signature d'une convention, le Ministère de l'Éducation Nationale s'engage à indemniser la commune à hauteur de 1.30 €/Enfant/jour.

À charge pour la commune :

- L'approvisionnement
- L'entreposage
- L'acheminement vers l'école.

## L'école maternelle des Hauts Champs

L'école Maternelle des Hauts Champs accueille 68 élèves (nés en 2018 et avant)

Les enfants sont répartis en 3 classes :

- Petite Section chez Mme Heinze Nathalie
- Moyenne et Grande Sections chez Mme Ganeray Christelle
- Moyenne et Grande Sections chez Mme Huet Frédérique

Mme Corbin Charlotte assure la décharge de direction de Mme Heinze.

3 ATSEM interviennent sur l'école : Jocelyne Breteau, Elisabeth Dubois et Karine Lelièvre.

Cette année, nous travaillerons sur la météo, la maison, les albums de Noël, le bonhomme de Pain d'épices, les oiseaux et pour finir un peu de jardinage.

Les enfants se rendent régulièrement à la bibliothèque et au gymnase, activités qui avaient été perturbées l'année dernière avec la pandémie.

Comme de coutume, l'école maternelle participe activement au Téléthon en vendant cette année des étoiles de Noël en bois décorées par les enfants. Un grand merci aux parents pour leur investissement.

Grâce à la subvention municipale, les enfants participeront à divers spectacles et sorties tout au long de l'année : des séances de cinéma à l'Espace du Narais, un spectacle de langage et vidéo, un spectacle de marionnettes et nous l'espérons une sortie au parc Spaycific'zoo.

Vous pouvez contacter l'école au 02 43 89 74 39 (un répondeur est à votre disposition) ou par mail au [ce.0720746V@ac-nantes.fr](mailto:ce.0720746V@ac-nantes.fr)

Photos : La rentrée en musique avec les enfants de MS et GS qui chantent pour les Petites Sections.



# L'école élémentaire Claude Chappe

L'école élémentaire Claude Chappe accueille 170 élèves pour l'année 2021-2022.

Les enfants sont répartis en 7 classes : Mme Brifaut a en charge les CP, Mme Papillon les CP-CE1, M. Bourasseau les CE1-CE2, M. Quentel les CE2, M. Bouchet les CM1, Mme David les CM1-CM2, Mme Azalbert (directrice) et Mme Talhoët les CM2.

Viennent également compléter cette équipe, 2 AESH pour les élèves ayant des besoins spécifiques, et 1 service civique.

La municipalité a mis l'accent sur la mise en sécurité de l'école, grâce à l'installation de clôtures empêchant les intrusions. Un vaste chantier qui touche à sa fin et met l'établissement aux normes Vigipirate.

Au niveau pédagogique, cette année, malgré un contexte sanitaire difficile, de nombreux projets sont envisagés :

## Projets pour toutes les classes :

- Initiation à la musique par la Galerie sonore d'Angers .
- Le spectacle de Noël – Les voyages de monsieur Toulemonde
- Initiation au tennis, en partenariat avec le Tennis club de St Mars la Brière
- Projet « Petit déjeuner à l'école ».

## Projets du cycle 2 :

- Sensibilisation au tri et au recyclage pour les CP/CE1 et CP
- Visite et ateliers au musée de Tessé pour les CP/CE1 et les CP, autour de la musique
- Visite et ateliers au musée de la musique de Montoir pour les CP/CE1 et les CP
- Visite de la boulangerie « La Pétrie » et atelier fabrication du pain pour les CE1/CE2
- Visite du musée vert pour les CE1/CE2 et CE2.

## Projets du cycle 3 :

- Participation au conseil municipal jeunes pour tous les CM1 et CM2
- Initiation au handball avec le club sportif de Vibraye pour tous les CM1 et CM2
- Sensibilisation aux dangers d'Internet et au harcèlement pour tous les CM2, en partenariat avec la gendarmerie de St Mars la Brière.
- Visite du château de Versailles pour tous les CM2
- Visite d'un château de la Loire pour tous les CM1.

## Autres projets :

- Projet « Musique et chansons du monde » pour les CP – CP/CE1 – CE1/CE2 – CM1 et CM2
- Projet théâtre pour les CE2 et CM1/CM2.



# Dispositif « Cantine à 1€ »

Comme annoncé sur le bulletin municipal de juillet 2021, la Commune a mis en place en septembre 2021, le dispositif « Cantine à 1€ » destiné aux familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 600 €.

Sur la facturation du mois de septembre 2021, 20 familles briéroises ont bénéficié de cet avantage.

# Jeunesse

## Le Conseil Municipal Jeunes

---

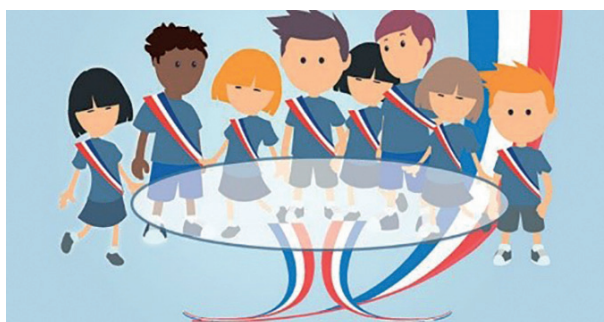
La création d'un Conseil Municipal Jeunes est l'une des 11 mesures que l'équipe élue s'est engagée à mettre en place.

Le conseil municipal des jeunes permet d'intéresser les élèves aux « affaires publiques », les faire participer à la vie de la cité, leur permettre de construire leur citoyenneté, d'appréhender les droits et les devoirs des citoyens et de faire vivre les valeurs de la République : « Liberté – Egalité et Fraternité ».

Pas besoin d'être adulte pour s'intéresser à sa commune !

Les enfants aussi peuvent donner leur avis... et souvent, ils ont de très bonnes idées !

Tous les enfants domiciliés à St Mars la Brière et scolarisés du CM1 à la 3ème, quel que soit l'établissement scolaire, peuvent venir élire leurs représentants, **le samedi 22 janvier 2022 de 10 heures à 14 heures, en Mairie.**



## Prise en charge sortie des élèves

---

La sortie des élèves en cas d'absence des parents ou référents a fait l'objet d'une réflexion au sein de la commission communautaire « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse ».

Chaque établissement scolaire se trouve régulièrement confronté à cette problématique. Il a donc été décidé de réfléchir à un article qui sera intégré dans les règlements intérieurs de toutes les écoles de l'intercommunalité.

Après concertation entre les élus, les directeurs d'établissements et les services périscolaires, l'article suivant a été validé :

**« Dans le cas où l'enfant n'est pas autorisé à quitter seul l'établissement et en cas de retard ou d'absence du représentant légal à la fin du temps scolaire (16H30) l'enfant sera automatiquement redirigé vers l'accueil périscolaire et ce même si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable auprès des services périscolaires.**

**L'enfant ne pourra être récupéré par les parents que dans les locaux des services périscolaires et non sur le trajet.**

**Dans ce cas, l'école fournira la copie de la fiche de renseignements de l'enfant aux services périscolaires afin d'assurer la transmission des informations essentielles à la prise en charge de l'enfant.**

**L'accueil exceptionnel de l'enfant fera l'objet d'une facturation aux parents par la Communauté de communes du Gesnois Bilurien en charge de l'accueil périscolaire. Les montants appliqués seront ceux des tarifs horaires assortis d'éventuelles pénalités conformément au règlement intérieur de l'accueil périscolaire de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien. »**

Cet article a été adapté pour l'école maternelle dont les locaux sont contigus à ceux du service périscolaire et voté par les parents d'élèves lors des conseils d'écoles des 09 et 16 novembre 2021.

Il en va de la sécurité des enfants, les parents ont ainsi la certitude que quoi qu'il arrive, les enfants ne sont pas livrés à eux-mêmes sur le bord de la route.



# Jeunesse

## Bilan des activités d'été 2021

### Les séjours :

- Séjour ados : 134 départs pour 159 inscrits sur 6 séjours avec 2 directeurs et 6 animateurs

- Séjour enfants : 145 départs pour 208 inscrits 6 séjours 6 animateurs
- Mini-camp : 114 départs répartis sur 6 mini-camps de 2 j/1n

47 enfants de St Mars la Brière ont bénéficié de ces séjours.

### Les accueils de loisirs :

Accueils de loisirs : 1108 enfants accueillis (722 familles) 10 sites ouverts sur 3, 4, 5 et 8 semaines

L'accueil de St Mars la Brière a fonctionné 8 semaines, a accueilli 94 enfants dont 79 enfants de St Mars la Brière, les autres étant de Savigné l'Evêque et de Montfort le Gesnois.

### Les stages :

Stages Anims'Ados : 4 sites (Bouloire – Connerré – Lombron - Savigné) du 07 au 30 juillet et du 23 au 27 août - 6 animateurs 69 jeunes accueillis dont seulement 3 jeunes de St Mars la Brière.

**PÔLE ENFANCE JEUNESSE**

**C'EST** UNE **COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE** DU **GESNOIS BILURIEN** QUI REGROUPE **23 COMMUNES**

**C'EST** UN **SERVICE D'ACCUEIL** DES **3-18 ANS** : **PÉRISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS, SÉJOURS, LOCAUX JEUNES...**

**C'EST** UN **TARIF COMMUNAUTAIRE** AVEC UN **ACCÈS POSSIBLE POUR TOUS** SUR **TOUTES LES STRUCTURES**

**Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien**  
 Ardenay-sur-Mérize - Bouloire - Connerré - Coudrecieux - Fatines  
 Le-Breil-Sur-Mérize - Lombron - Maisoncelles - Montfort-le-Gesnois  
 Nuillé-le-Jalais - Saint-Célerin - Saint-Corneille - Saint-Mars-de-Locquenay  
 Saint-Mars-la-Brière - Saint-Michel-de-Chavaignes - Savigné l'Evêque  
 Sillé-le-Philippe - Soullitré - Surfonds - Thorigné-sur-Dué  
 Torcé-en-Vallée - Tresson - Volnay

## Bilan des activités d'automne 2021

### Les accueils de loisirs :

- Accueils de loisirs : 593 enfants accueillis

L'accueil de St Mars la Brière a accueilli 88 enfants.

### Les stages :

- Stage « Patrimoine » : 3 sites accueillant 30 enfants de 9 à 11 ans (11 à Torcé en Vallée – 9 à Bouloire et 10 à Montfort le Gesnois).
- Stages Anims'Ados : 4 sites (Bouloire – Connerré – Lombron - Savigné) 46 jeunes accueillis dont seulement 3 jeunes de St Mars la Brière.

# Offre de séjours hiver 2022

## Tarifs

Communautaires (CdC Le Gesnois Bilurien)  
Selon votre quotient familial

SÉJOURS de VACANCES ( 6 jours / 5 nuits )		
QF	Tarifs CdC	Tarifs hors CdC
QF inférieur à 500 €	170 €	212.50 €
QF entre 501 € et 700 €	180 €	225.00 €
QF entre 701 € et 900 €	190 €	237.50 €
QF entre 901 € et 1100 €	200 €	250.00 €
QF entre 1101 € et 1300 €	210 €	262.50 €
QF entre 1301 € et 1500 €	220 €	275.00 €
QF > 1500 €	230 €	287.50 €

Priorité aux familles de la CDC.

Les familles hors CDC peuvent s'inscrire, la validation du séjour se fera en fonction des places disponibles.

Détail dans le règlement intérieur accessible sur le site internet.

### Le tarif comprend :

Le transport en car, l'hébergement, la pension complète, les activités, la location du matériel, les remontées mécaniques.



## Modalités d'inscription

### I. PRÉINSCRIPTION AUX SÉJOURS

Du 13 décembre 2021 au 6 janvier 2022\*

Inscription en ligne  
[www.cc-gesnoisbilurien.fr](http://www.cc-gesnoisbilurien.fr)

\*Clôture des inscriptions le jeudi 6 janvier 2022 à minuit.

### II. INSCRIPTION DÉFINITIVE

La liste définitive des inscrits aux séjours sera disponible à partir du 14 janvier, par l'envoi d'un mail aux familles.

Après cette date, création du dossier enfant sur le portail familles ALGA et/ou mise à jour pour valider définitivement le départ en séjour.

### Attention!

En raison du contexte sanitaire actuel et de l'évolution de l'épidémie COVID-19, les séjours ou leurs contenus sont susceptibles d'être modifiés ou annulés. Tenez-vous informés sur le site du Gesnois Bilurien.

CONTACTS SÉJOURS  
06.12.07.84.59  
[sejours@cc-gesnoisbilurien.fr](mailto:sejours@cc-gesnoisbilurien.fr)

## SÉJOURS HIVER 2022



### Février

**7 au 12 février**

De 12 à 15 ans

**14 au 19 février**

De 8 à 11 ans

Départ le lundi, retour le samedi  
32 places par séjour



Communauté de Communes  
Le Gesnois Bilurien  
Parc des Sittelles  
72450 Montfort Le Gesnois  
[www.cc-gesnoisbilurien.fr](http://www.cc-gesnoisbilurien.fr)

## Le Portail Familles

Depuis le 2 septembre 2021, l'accès aux activités du service enfance jeunesse n'est possible que sur inscription et réservation via le portail familles : <https://www.cc-gesnoisbilurien.fr/actualites/le-portail-familles/>

- Si vous êtes une famille qui n'utilise pas encore le service enfance jeunesse, cliquez sur « M'inscrire ».
- Pour les familles déjà utilisatrices du service enfance-jeunesse, votre identifiant est votre adresse mail.
- 

En juin, un mail vous a été adressé afin d'initialiser votre mot de passe.

Aucune autre modalité d'inscription et de réservation n'est acceptée. Le mail est **UNIQUEMENT** réservé aux annulations.

Une notice explicative très détaillée ainsi que **les règlements intérieurs qui ont été modifiés et validés** en conseil communautaire le 1er juillet dernier, sont disponibles sur le site de la Communauté de commune du Gesnois Bilurien.

L'ensemble des équipes se tient à votre disposition pour vous accompagner dans ces changements et pour répondre à toutes vos questions.



# Bibliothèque municipale

## Exposition photos

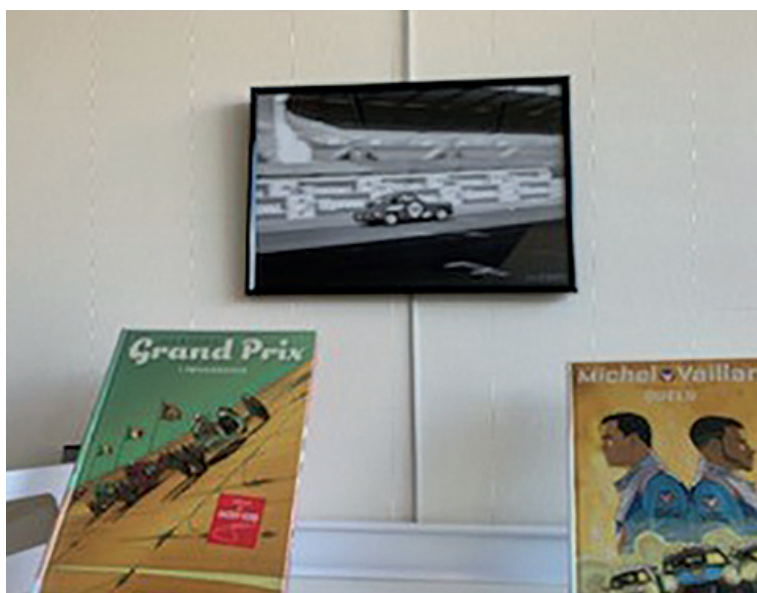
À l'occasion des 24 heures du Mans 2021, une exposition photo de voitures de course a été installée à la bibliothèque par le photographe Vivien Leborgne.

10 belles voitures en hommage à la course mythique que les visiteurs ont pu découvrir jusqu'à fin novembre.

### Animation/lecture

Pour fêter l'automne, une animation/lecture a été offerte aux classes de maternelles et aux bébés lecteurs courant novembre.

Les lectrices de la bibliothèque piochaient poèmes et chansons sur un « arbre » aux couleurs automnales créée pour l'occasion.



Vivien LB Photographie



EXPOSITION PHOTO



HOMMAGE AU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

## Infos pratiques

### Bibliothèque municipale

Espace du Narais

Allée des Châtaigniers

02.43.76.46.63 | bibliotheque@smlb.fr

Catalogue en ligne :

<http://saint-mars-pom.c3rb.org/>

### Horaires d'ouverture

#### Périodes scolaires

Mercredi : 14h00 - 18h00

Jeudi : 16h00 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00

ou sur rendez-vous au 02.43.76.46.63

#### Vacances

Horaires annoncés avant les vacances

### Tarifs 2022

Gratuit jusqu'à 18 ans

Adhésion annuelle individuelle

+ 18 ans : 7 €

Adhésion annuelle Famille

(adhérents + de 18 ans) : 12 €

Adhésion annuelle extérieure : 14,50 €

Adhésion annuelle famille extérieure : 24 €





# Saison culturelle 2022

## Vos prochains rendez-vous !



### « QUI A TUÉ MON PÈRE » (création février 2021)

Et Alors ! Compagnie

**VENDREDI 25 FÉVRIER 2022** • Espace du Narais • 20h30

Théâtre / à partir de 12 ans

#### Une déclaration d'amour et un combat contre la honte...

C'est l'histoire d'une quête de sens, mal assurée mais obstinée, d'un jeune homme se penchant sur son histoire. Édouard Louis, né Eddy Bellegueule, est un écrivain français né en 1992. Après plusieurs romans, dont « En finir avec Eddy Bellegueule », avec « Qui a tué mon père », paru en 2018, Édouard Louis questionne l'histoire de son père et la violence sociale. Il retrace leur histoire commune, de ses années d'enfance à son départ pour Paris loin du foyer familial. Il y évoque sans fard les mauvais comme les bons souvenirs, questionnant sans relâche son père condamné au silence et à la honte. En quête d'une vengeance, ou d'une justice, il tente de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la trajectoire tragique de son père.

Texte - Édouard Louis (Éditions Le Seuil).

Avec - Didier Bardoux & Bertrand Cauchois

Co-production : Théâtre de l'Éphémère - La Fonderie - Le Mans.

Tarifs : 5 € (moins de 18 ans), 10 € adulte (hors abonnement)

Attention : réservations auprès du Théâtre Epidaure de Bouloire

Tel : 02.43.35.56.04

Mail : reservation@theatre-epidaure.com

En partenariat avec la Communauté de communes du Gesnois Bilurien – Théâtre Epidaure.

Cinéma  
Cinéambul72



### FÊTE DE LA SAINT-PATRICK

COMRADES

**SAMEDI 19 MARS 2022** • Espace du Narais • 20h30

Concert / Trad, folk-rock, irish-festif

#### Après The Green Duck, il est de retour avec « Comrades » !

Octobre 2020, pour Laurent Réval, c'est la fin de l'aventure Green Duck après 7 ans et quelques 500 concerts à travers la France. Il crée alors COMRADES (Camarades en irlandais), un groupe d'amis, pour célébrer la musique irlandaise sur scène, sur des bases extrêmement festives ! Laissez-vous emporter par une tornade euphorisante de plus de 2h de musique irish, folk, regroupant les plus grands traditionnels des pubs d'Irlande (The Pogues, The Dubliners, The Chieftains, The High Kings, The Waterboys...) mais aussi les grands classiques du rock, désossés, "irishisés" et remaniés (ACDC, McCartney, U2, Springsteen) sans oublier les titres de leur album "Irisheries" (sortie juin 2021).

Un de ces concerts régénérant, qui font du bien au moral et dont on ressort avec le sourire... Ne ratez pas COMRADES, un concert événement « différent » !

Tarifs : 10 € / 8€ / 4 €



#### Séances à venir

3 janvier 2022, 24 janvier 2022,

14 février 2022, 7 mars 2022,

28 mars 2022, 18 avril 2022,

09 mai 2022, 30 mai 2022, 20 juin 2022



**THE GOSPEL BAND**

**SAMEDI 2 AVRIL 2022** • Eglise Saint-Médard • 20h30  
 Concert Jazz, Gospel, négro spiritual

**Ils n'ont qu'une envie : partager avec vous leur passion !**

Ce chœur est composé de quatre pupitres parfaitement équilibrés, avec trente choristes chevronnés et passionnés. Ils sont accompagnés par Christian D'Asfeld, pianiste de jazz professionnel, et dirigé par Caroline Dufrene, cheffe de chœur professionnelle, auteur – compositeur - interprète qui mène par ailleurs une carrière solo sous le pseudonyme Dame de Caro. Leur répertoire est basé sur le jazz, le gospel, le négro spiritual, la soul, le blues et le rock. Leur seul but : au-delà de la performance vocale, partager un moment riche en émotions avec le public, au rythme de la musique sacrée du Gospel et du négro spiritual. Venez partager leur énergie, leur passion de la musique, et battre le rythme avec eux !

« Notre groupe est une aventure à la fois humaine et artistique et le gospel une musique irrésistible et communicative. Notre objectif est de la partager avec le public ! » Le Président de Gospel Band

« The Gospel band a enthousiasmé le public de l'église. » Ouest-France

Tarifs : 10€ / 8€ / 4€

**« CŒUR DE BRACO »**

Véronique Blot

**DIMANCHE 15 MAI 2022** • 15h30

Lieu-dit Les Loudonneaux (Le lieu précis de la représentation sera communiqué avant la date du spectacle)

Théâtre / Récit d'histoires vraies

**Un one-woman-show pétillant directement inspiré d'histoires vraies de braconnier(e)s et de gardes-chasse de la Sologne.**

Bernadette, elle est très chouette. Derrière ses apparences de femme ordinaire, se cache une braconnière intrépide. Oui, Bernadette est née en Sologne, pays de forêt et de grandes propriétés clôturées alors, naturellement, elle braconne et qu'est-ce que ça lui plaît ! Sa vie est bien remplie, de jour comme de nuit ! Il faut dire que le spectacle de Véronique Blot mêle habilement les questions domestiques et celles de braconnage en ajoutant dans la soupe de grandes poignées d'humour. Par sa fantaisie, elle nous emmène dans un univers joyeux et plein d'émotion au cœur de la Sologne.

« Elle tient les spectateurs en haleine, tour à tour émus, réjouis, nostalgiques, complices en tout cas de la battante ménagère au fusil. Cœur de braco : un voyage au pays de la truculence, de la tendresse, et du sanglier mariné. » La Nouvelle République

Tarifs : 10 € / 8€ / 4 € • <http://www.veroniqueblot.org>



**FÊTE DE LA MUSIQUE**

**SAMEDI 25 JUIN 2022**

École primaire Claude Chappe

À partir de 15h

En partenariat avec la Tribu briéroise

La programmation de cette soirée vous sera dévoilée ultérieurement, surprise !

**VOTRE ARTICLE DANS LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL.**

Dans le but de collecter le plus rapidement possible les articles à paraître dans le prochain bulletin municipal, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir vos textes au format word sans mise en page précise et vos photos numériques en haute résolution **avant le 10 Novembre 2022**, dernier délai.

Attention, l'article et les photos doivent avoir pour titre le nom de l'Association.

L'ensemble sera à déposer auprès du secrétariat de mairie sur clé USB ou par mail à [culture.communication@smlb.fr](mailto:culture.communication@smlb.fr)



# Le Gesnois Bilurien : Une communauté de communes au service de tous les Briérois !

Comme vous le savez, notre commune est membre de la communauté de communes du Gesnois Bilurien (CCGB). Cette jeune intercommunalité créée le 1er janvier 2017, dont le siège est implanté à Montfort le Gesnois au sein de l'équipement Sittellia, est composée de 23 communes pour une population avoisinant 31 000 habitants. C'est d'ailleurs la 1ère communauté de communes du département, en poids démographique. Elle est administrée par un conseil communautaire (l'équivalent du conseil municipal) composé de 47 délégués et présidée par André PIGNE, maire d'Ardenay-sur-Mérize.

La CCGB est une structure encore trop peu connue des habitants. Pourtant, elle gère de nombreuses missions du quotidien qui concernent une grande majorité de briérois !

L'un des axes phares de la CCGB est sans nul doute celui de la gestion de la compétence « enfance jeunesse », par l'accueil de nos jeunes enfants durant les périodes de garderie du matin et du soir et durant les petites et grandes vacances. Ce service de qualité a pris un tout autre essor depuis l'ouverture de l'accueil extra-scolaire de Saint-Mars durant les vacances de Noël 2020, une première pour le territoire ! C'est dire si notre commune apparaît comme l'une des plus attractives du secteur.

D'autres missions incombent à la CCGB : la gestion de l'équipement Sittellia, que chacune et chacun connaît, le développement d'une offre culturelle de qualité, complémentaire à celle de nos communes, le déploiement de la fibre optique (Saint-Mars intégralement couvert depuis juin 2021), si nécessaire pour l'attractivité de nos entreprises, ou encore l'accompagnement à l'accueil de nouveaux porteurs de projets dans nos zones d'activités économiques, la gestion des déchets ménagers (via Syvalorm)...

Courant 2022, la CCGB approuvera définitivement son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme

est attendu par les communes et par les habitants car il fixera les principales règles d'urbanisme qui s'appliqueront sur le territoire d'ici ces 10 prochaines années. L'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones d'habitat, l'extension des zones d'activité économique, la préservation des espaces naturels sont autant d'enjeux qui concentrent toute notre attention pour un développement équilibré et harmonieux du territoire de la CCGB.

L'année 2022 sera également importante pour la définition d'une nouvelle offre de mobilité à l'échelle du pôle métropolitain (composé des intercommunalités qui gravitent autour de Le Mans Métropole). Elle concernera naturellement notre territoire. Les enjeux de mobilité sont centraux, notamment pour les publics les plus isolés, sans oublier nos jeunes et nos moins jeunes. Toute la gageure sera de proposer une offre de mobilité qui soit la plus adaptée aux enjeux de terrain et, naturellement, dans un cadre budgétaire et financier rationnel.

Aussi, comme vous le constaterez, la CCGB est un outil de développement et de gestion des missions de proximité au bénéfice de tous ses habitants.

Françoise CHATEAU, Damien CHRISTIANY et Jean-Claude CHESNEAU, nos trois délégués briérois, sont à votre disposition pour toute question relative au rôle de la CCGB, à son fonctionnement et aux services qui peuvent vous être rendus.



## Espace public numérique

Sur son territoire, la Communauté de communes du Gesnois Bilurien a ouvert 2 Espaces Publics Numériques (EPN).

### Qu'est-ce qu'un EPN ?

C'est un lieu ouvert au public, équipé en informatique et connecté à Internet. Un médiateur numérique compétent vous accompagne dans l'utilisation du numérique (initiation à internet, photos, vidéos, tablettes, impressions ...) et la réalisation de vos projets.

Accessibles à tous les publics, un EPN offre différents services.

### TARIFS :

Adhésion à l'année : 5€ pour les résidents de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, 15€ hors CDC

Adhésion horaire : 1€ de l'heure

Adhésion semaine (uniquement en juillet et en août) : 2€

Demandeurs d'emploi : la consultation d'offres d'emploi est gratuite.

Impressions : Noir et blanc : 0.20€ par feuille – Couleurs : 0.40€ par feuille.

### EPN Savigné-l'Évêque :

Adresse :

112, grande Rue 72460 Savigné-l'Évêque

Téléphone :

02.43.54.80.43

### EPN Connerré :

Adresse :

48, rue de Paris

72160 Connerré

Téléphone :

02.43.82.45.22





## Présentation du Pays du Perche Sarthois

Le Pays du Perche sarthois, créé en 1995, est un établissement public, une structure de coopération communautaire, au service des collectivités pour la mise en œuvre de projets de développement du territoire. Ses adhérents sont le Conseil départemental de la Sarthe et les Communautés de communes suivantes : Maine Saosnois, Gesnois Bilurien, Pays de l'Huisne Sarthoise, Vallées de la Brayé et de l'Anille. Son territoire regroupe 85 communes et près de 83 500 habitants.

Le Perche sarthois porte des actions dans plusieurs domaines :

- La préservation et la valorisation du patrimoine ; la sensibilisation des publics dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire (obtenu en 1998 et renouvelé en 2017),
- La réalisation de l'inventaire général du patrimoine,
- Le développement de l'offre touristique locale et la promotion touristique,
- La commercialisation de circuits touristiques pour les groupes,
- La planification territoriale stratégique par la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Énergie Territorial,
- La mise en œuvre des politiques contractuelles,
- Le développement des circuits alimentaires de proximité dans les restaurants scolaires,
- Les conseils aux porteurs de projets publics et privés.
- L'animation du Conseil de Développement.

Tous les documents, toute l'actualité du Perche Sarthois sont à retrouver sur le site internet [www.perche-sarthois.fr](http://www.perche-sarthois.fr) ou sur la page Facebook du Perche Sarthois : <https://www.facebook.com/perchesarthois>

Contact : Tél. 02 43 60 72 77

Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun BP 90100 - 72404 La Ferté-Bernard

## L'inventaire du patrimoine

L'inventaire du patrimoine a pour mission de « recenser, étudier et faire connaître » le patrimoine français sous toutes ses formes : urbain, architectural, artistique, mobilier... Le travail d'inventaire du patrimoine réalisé en partenariat avec la Région des Pays de La Loire se poursuit et les communes de Coudrecieux et Bessé-sur-Braye ont dernièrement été inventoriées, soit au total 9 bourgs sur les 12 prévus d'ici 2022. Le travail sur les bourgs de Torcé-en-Vallée et La Bosse est en cours, la mission se terminera à Saint-Calais.

Chaque bourg inventorié a fait ou fera l'objet d'une valorisation spécifique en partenariat entre le Pays d'art et d'histoire, la Région des Pays de la Loire et la commune concernée. À cette image, pour chaque commune, l'édition d'un parcours-découverte et des restitutions aux habitants sont prévues.



# Le Monument du Mois

**Le Monument du Mois à Thorigné-sur-Dué du 24 septembre au 17 octobre 2021**

Manifestation phare du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois pour découvrir ou redécouvrir le patrimoine des villages, le « Monument du Mois » s'est tenu en fin d'année à Thorigné-sur-Dué.

Co-organisé par le Pays du Perche Sarthois et la commune, le « Monument du Mois » a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine communal sous toutes ses formes, grâce à des animations « grand public » qui se sont déroulées sur quatre week-end du 24 septembre au 17 octobre 2021.



Parallèlement, le Pays d'art et d'histoire a édité un parcours-découverte permettant de synthétiser l'histoire de la commune et de proposer une découverte en autonomie au-delà de la manifestation.

## Partir à la découverte du Perche Sarthois !

**À pied, à vélo, en kayak ou en voiture, le Perche Sarthois vous invite à la découverte de son patrimoine riche et varié !**



Le guide touristique vous présentera l'ensemble de l'offre (sites de visite, activités, producteurs locaux...), les guides rando et vélo vous feront explorer le territoire, au fil des chemins creux et des petites routes. Enfin les guides nationaux Routard et Petit futé vous offriront un nouveau regard sur les richesses du Perche Sarthois. Pour une visite plus approfondie des villages, les parcours-découverte du Pays d'art et d'histoire sont également à votre disposition.

Tous ces documents sont disponibles dans les offices de tourisme du Perche Sarthois.

Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur le site internet ([www.perche-sarthois.fr](http://www.perche-sarthois.fr)) et sur les réseaux sociaux ! (Facebook et Instagram).

### La contractualisation

Le Pays du Perche Sarthois intervient pour la mise en œuvre du programme européen Leader, des contrats de Plan Etat Région, Territoires –Région, Ruralité et d'aide à la Modernisation et travaille à l'obtention de tous types de subvention.

La réalisation d'un document de planification territoriale stratégique à travers le **Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Énergie Territorial (SCoT -AEC)** : Depuis 2018, le Pays du Perche Sarthois s'est doté des compétences de planification à travers l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Énergie Territorial pour le territoire réuni du Pays de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Brayre et de l'Anille.

En plus de l'exercice de ses missions traditionnelles précitées, **le Pays du Perche Sarthois a les projets suivants :**

- **Le développement de la navigabilité des kayaks sur l'Huisne**
- **La création d'une maison du cheval Percheron,**
- **La rédaction d'un document recensant toutes les grandes personnalités ayant vécu et mis en valeur le territoire,**

Favoriser, dans certaines fermes, **la plantation de pommiers** à cidre avec une production,

- **Le développement des circuits alimentaires de proximité** : Le Perche Sarthois œuvre pour le développement de l'approvisionnement alimentaire local en restauration scolaire. Pour la période 2018-2020, le Perche Sarthois s'appuie sur l'outil "Mon Restau Responsable", développé par la Fondation pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau'co. Il s'agit d'une démarche de progrès simple et accessible à tous les professionnels de la restauration collective. La participation des communes/écoles est gratuite. La seule condition est la motivation et l'implication de l'équipe élu/gestionnaire/cuisinier sur la durée du projet.



Crédit photo : Pays du Perche Sarthois

# Réduire ses déchets de la cuisine au jardin

## Déchets de la cuisine et du jardin :

### ● LE COMPOSTAGE

Pour tous les déchets biodégradables tels les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, les marcs et filtres de café, les tontes et petits branchages... La dégradation de la matière organique, par la faune et des micro-organismes, permet de réduire de 30% son volume de déchets collectés et d'obtenir un **fertilisant naturel, gratuit**.



**Composteurs en vente auprès du SYVALORM :**  
Rendez-vous sur le site [syvalorm.fr](http://syvalorm.fr) onglet : « j'évite les déchets ».

### 2 modèles disponibles\* :

- **Bois** : 300l (72Hx70L cm) 25 euros
- **Plastique recyclé** : 650l (85Hx120L cm) 30 euros

\*dans la limite de 2 composteurs par foyer



## Déchets du jardin :

Eviter de se déplacer à la déchèterie ?

Gagner du temps ?

Des solutions simples, écologiques et économiques existent...

### ● LE PAILLAGE

Pailler le sol avec des débris végétaux c'est conserver l'humidité du sol et s'éviter de nombreux désherbages.

**30 minutes à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, bêcher, sarcler, biner et arroser.**

### ● LE MULCHING

Utiliser une tondeuse « mulching » pour déchiqueter le gazon en fines particules et les laisser à même le sol permet de fertiliser la pelouse. Il est tout à fait possible de faire la même chose avec une tondeuse classique.

### ● LE CHOIX DES VÉGÉTAUX

Privilégier les végétaux à pousse lente et/ou verticale en limitant les espèces envahissantes c'est **se simplifier la vie et réduire le coût et le temps** de leur entretien. Choisir des plantes moins sensibles aux maladies permet, aussi, au jardin de produire moins de pertes et de déchets verts.

## Lorsque je me déplace en déchèterie...

- Pour le transport des déchets, j'utilise exclusivement des contenants personnels réutilisables.



SACS JAUNES exclusivement réservés à la collecte des emballages

Les sacs jaunes ne sont pas gratuits ! Chaque renouvellement de commande a un coût conséquent pour la collectivité. Tous les abus des sacs jaunes détournés de leur fonction de collecte des emballages impactent donc la facture individuelle de chacun.



En vente dans le commerce

- Pour les dépôts lourds ou volumineux en déchèteries, je viens accompagné :

Les agents ne sont pas autorisés à m'aider au déchargement.

- Je trie mes apports avant de venir : en organisant mon chargement avant ma visite je gagne du temps sur place.
- Avant de venir déposer du mobilier, je pense à démonter mes meubles en amont de ma visite afin d'optimiser le remplissage des bennes.

Plus d'infos sur [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)



# Réduire ses déchets de fêtes ?

## ...quelques gestes suffisent !

Parce que les fêtes occasionnent encore plus de déchets qu'au quotidien, et parfois plus d'erreurs de tri lorsque les invités ne sont pas soumis aux mêmes consignes sur leur lieu d'habitation, voici quelques repères pour s'y retrouver avec vos restes de repas de fêtes, papiers cadeaux, décorations...

### Gobelets réutilisables



Les réceptions, manifestations festives et sportives occasionnent souvent de nombreux déchets, notamment des gobelets jetables, qui ne seront pas recyclés. Pour éviter ce gaspillage, le SYVALORM accorde sous condition des subventions aux associations qui souhaitent acheter leurs propres gobelets réutilisables.

Plus de renseignements en ligne sur le site [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)

### BIEN TRIER tous les déchets valorisables

### COMPOSTER



### Guide du tri en périodes de fêtes



#### Emballages



#### Verre



#### Papiers



#### Ordures Ménagères



#### Déchèterie



- Épluchures de fruits et légumes
- Essuie-tout
- Restes de repas (hors viande...)
- Fleurs fanées
- Marcs et filtres de café
- Coquilles d'œufs

#### Le SYVALORM vend 2 modèles de composteurs\* :

- Bois : 300l (72Hx70L cm) 25 euros
- Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm) 30 euros

\* limité à 2 composteurs par foyer

Demande en ligne sur le site : [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)  
 onglet « mes démarches »

**À NOTER : Les articles transmis par les associations sont publiés sans aucune correction et restent sous l'entière responsabilité de l'association concernée.**

# Annuaire

## Associations Sportives & culturelles

### ● COMITÉ DIRECTEUR USSM

BOULARD Michel  
3, rue de Lisborde  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.20.82  
Mail : boulard.michel16@gmail.com

### ● FOOTBALL USSM

RICHARD Jean-Michel  
13, allée des Noisetiers  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 06.64.43.18.22  
Mail : richard.jean-mick@orange.fr

### ● BASKET USSM

PAPILLON Guillaume  
22 rue des Noyers  
72160 TUFFÉ  
Tél : 06.67.63.27.61  
Mail : ussm-basket@orange.fr

### ● ATHLÉTISME USSM

DROUET Frédéric  
12, impasse des Vignes  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.27.70  
Mail : ussm72athletisme@gmail.com

### ● TIR À LA CIBLE USSM

VAN RECHEM Erick  
1, bis rue Ledru Rollin  
72160 Connerré  
Tél : 06.80.31.44.19  
Mail : erickvanrechem@gmail.com

### ● TENNIS USSM

ROUMILHAC Sylvain  
1648, Route de St Étienne du Narais  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.77.26 / 06.51.22.12.97  
Mail : ussm.tennis@hotmail.fr

### ● GYMNASTIQUE BRIÉROISE USSM

POTÉ Patricia  
La Flarie  
1524, Route de Saint Étienne du Narais  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.47.75.61 / 0684.08.09.30  
Mail : raoul.pote@wanadoo.fr

### ● PÉTANQUE USSM

HAUTEVILLE Éric  
4538, Route des Loudonneaux  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.42.82.39.70  
Mail : hautevillee@gmail.com

### ● JUDO CLUB DES BRIÈRES

JANVIER Émilien  
Les Petits Hêtres  
72470 Champagné  
Tél : 02.43.89.78.05  
Mail : bureauxjcb@outlook.fr

### ● RÉCRÉATIVE DU HAMEAU DE ST DENIS DU TERTRE

LIÉNARD Caroline  
2093 Rte de St Étienne du Narais  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 06.03.42.85.40  
Mail : caroline.vincent.lienard@gmail.com

### ● CHORAL'IN

PINEAU Nathalie  
10, Rue des Miracles  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.79.50.13.38  
Mail : nathalie.pineau6@orange.fr

### ● FAMILLES RURALES

ROUGET Géraldine  
La Grande Montrolière  
72450 Montfort le Gesnois  
Tél : 06.13.72.82.61  
Mail : famillesrurales.stmars@gmail.com

### ● GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

ROUAULT Albert  
2309, Route du Bourray  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 07.85.27.77.60 ou 02.43.89.53.16  
Mail : alb.rou@live.fr

### ● AMIS DE SAINT DENIS DU TERTRE

HEULIN Bernard  
1490, Chemin de Mirson  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.46.31  
Mail : quiet-gomez@orange.fr

### ● UNC - AFN - SDF

DUPIN Silvère  
7, allée des Noisetiers  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.71.39  
Mail : unc-afnstmarslabriere@orange.fr

### ● VÉLO CROSS DIONYSIEN

KRINCKET Ludovic  
120, chemin des Fermes  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 07.84.00.75.33  
Mail : ludovic.krincket@gmail.com

### ● AMICALE PERSONNEL COMMUNAL

CLAVEAU Véronique  
36 rue de Paris  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.70.23  
Mail : comptabilite@smlb.fr

### ● LOISIRS DU TEMPS LIBRE

FOURMI François  
10, allée des Chênes  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.71.43  
Mail : francois.fourmi@orange.fr

### ● LA TRIBU BRIÉROISE

(Association de parents d'élèves)  
CHARRETIER Floriane  
625, Route de la Chesnaie  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.11.41.25.38  
Mail : latribubrieroise@gmail.com

### ● ASSOCIATION SUR LE PAS DES ARTISTES

MERCIER Annie  
20, résidence le Castel  
72450 Montfort le Gesnois  
Tél : 06.80.24.65.77  
Mail : anniemichel.mercier@orange.fr

### ● COMITÉ DES FÊTES

LE GOT Jimmy  
Rue du Porche  
72470 Saint Mars La Brière  
Tél : 06.14.58.36.50

### ● COMITÉ DE COMMISSAIRES DE ROUTE AUTOMOBILE

BOULAY Dany  
79, chemin de la Ricordière  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.77.74 / 06.85.70.99.71  
Mail : ccra.contact@gmail.com

### ● TEAM JEUDON RACING TEAM

JEUDON Jérémie  
Les Défaits  
72450 Parigné l'Évêque  
Tél : 06.85.70.99.71

### ● TEMP'O (danse)

TARBOURIECH Stéphanie  
29, rue de la Merize  
72370 LE BREIL SUR MERIZE  
Tél : 06.22.25.24.76  
Mail : asso.danse.stmarslabriere@gmail.com

### ● ANIMAL SOUND SYSTEM

VERNHETTES Victor  
29, rue du Château  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.77.23.46.34  
Mail : victor.vernhettes@gmail.com

### ● NATUROSOLID'ERE

MANGA Élisabeth  
104, allée des Chevreuils  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.63.77.80.60  
Mail : naturosolidere@gmail.com

### ● MAM LA FORET DES PITCHOUNS

COLLIN Stéphanie  
59, chemin des Aunais  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.22.50.06.23  
Mail : laforetdespitchouns@gmail.com



# Choral'in

## La vie est belle à Choral'in !



Une reprise de l'activité chorale tardive mais néanmoins réelle a enfin pu avoir lieu le 23 septembre dernier et se poursuit tous les jeudis de 20 heures 15 à 22 heures. Et bonne nouvelle, la pandémie de covid19 et son cortège de conséquences négatives n'a pas su entamer la détermination ni la motivation des choristes. En effet, Choral'in a retrouvé son effectif de la saison 2019/2020 (seuls 4 choristes n'ont pas repris l'activité) et 1 nouvelle recrue est venue compléter le pupitre des sopranes (et il y a encore de la place...).

Le bonheur de chanter ensemble a galvanisé les participants qui, peu à peu, retrouvent leur voix et leur mémoire de chants. Ainsi l'avenir peut à nouveau s'envisager sous de bons auspices et des envies de projets de concerts ou d'échanges de chorales pourraient voir le jour.

Mais le maître-mot restant la qualité des prestations, il faudra encore un peu patienter et dès que Choral'in sera prête, vous serez informés.

# Familles rurales

## Culture et loisirs

L'association est heureuse de vous annoncer la reprise des cours de théâtre depuis septembre 2021. La troupe de comédiens amateurs « la comedia del Narais » (9 enfants et 2 adultes) travaille sur la création d'une pièce en collaboration avec Mme Pitard Annick, qui cette année s'investit en tant qu'animatrice bénévole.

Cette pièce vous sera présentée le vendredi 20 et le samedi 21 mai 2022.

À vos agendas !!!



# Temp'o

## Tartiflette Party !



**Date à retenir : Tartiflette Party**

L'association Temp'o danse vous propose une vente de plat à emporter le **Samedi 29 Janvier**.

Restez attentifs les affiches et les informations circuleront pour connaître toutes les modalités !!!

On compte sur vous : soutenons notre association !!!



## Sport

## USSM Section Tennis

**Une saison 2021-2022 sous le signe de la reprise !**

Après 2 années perturbées par la crise sanitaire, la Section Tennis de l'Union Sportive de Saint Mars la Brière a pu reprendre normalement ses cours pour cette nouvelle saison 2021-2022 pour laquelle nous espérons tous qu'elle soit complète !

La municipalité met à notre disposition 2 courts extérieurs et le gymnase pour permettre à nos adhérents de pratiquer le tennis tout au long de l'année.

Pour les non-adhérents, un système de tickets horaires disponibles auprès de notre partenaire Viveco permet de réserver un court extérieur afin de jouer librement.

Durant la crise sanitaire, de nombreux cours ont pu être assurés sur les terrains extérieurs pour les plus jeunes (cours en journée), mais la reprise pour les cours adultes a été plus compliquée en raison de la nécessité de disposer d'un éclairage (donc du gymnase) du fait que les cours se déroulent en soirée. Plusieurs animations ont pu être proposées certains week-end sur les terrains extérieurs avec l'aide du comité départemental afin de pouvoir fidéliser nos adhérents et maintenir un lien sportif et social.

Nous maintenons auprès de la mairie notre demande d'éclairage de l'un de nos 2 terrains extérieurs pour pouvoir profiter au maximum de ces installations sportives de plein air.

Pour cette nouvelle saison, les cours enfants et adolescents sont toujours encadrés par Arnaud Goulard (diplômé Assistant Moniteur de Tennis) les mercredis après-midi et vendredis soir.

Les adultes, répartis en 5 groupes de 17 à 22h, s'entraînent tous les lundis soirs sous les conseils avisés de Virginie Lory (diplômée Brevet d'Etat), qui assure des cours adaptés aux différents niveaux des participants.

Côté compétition, nos effectifs nous ont permis d'engager une équipe homme dans le championnat hiver seniors, équipe qui évolue en 2ème division départementale.

Vous pourrez venir encourager nos joueurs au gymnase lors de nos rencontres à domicile :

- dimanche 23/01/2022 (USSM reçoit Allonnes)
- dimanche 27/02/2022 (USSM reçoit Lombron)

Le club espère pouvoir inscrire plusieurs équipes en championnat de printemps (jeunes, senior hommes, femmes et/ou senior mixte) qui se déroulera à partir de mars/avril 2022.

Pour tout renseignement sur la section tennis, n'hésitez pas à consulter notre site internet (<http://www.club.fft.fr/usstmarslb>) ou nous contacter par mail à l'adresse : [ussm.tennis@hotmail.fr](mailto:ussm.tennis@hotmail.fr)

Contact téléphonique : Sylvain Roumillac : 06.51.22.12.97

À bientôt sur les terrains !

## Gymnastique briéroise

Les cours de gymnastique ont lieu tous les mardis, sauf pendant les vacances scolaires, au complexe sportif Deux animateurs diplômés proposent des exercices adaptés aux participant(e)s.

Depuis septembre 2021, un nouvel animateur, David, a repris les cours de l'après-midi.

**Rappel des horaires :**

- de 14H00 à 15H00 avec David
- de 20H30 à 21H30 avec Arlette

Les nouveaux adhérent(e)s sont les bienvenu(e)s.

Tarif : 52 € pour la période de janvier à juin, avec les 2 premières séances gratuites.

Chaque trimestre, notre association propose également une randonnée pédestre accessible à toutes et à tous ; prochaine date à retenir : le dimanche 27 février 2022.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la mairie et via le Commun'Infos.

Tous les membres du bureau vous souhaitent une très belle année 2022.



**Pour tous renseignements ou inscriptions vous pouvez contacter :**

**Patricia POTÉ - Présidente - Tél. : 02.43.76.75.61 / 06.84.08.09.30**

**Claude DROUAUX - Vice-président - Tél. : 02.43.89.70.59**

## USSM Athlétisme

Belle saison qui s'annonce avec pas moins de 60 licenciés à nos compteurs, toute disciplines confondues. De quoi nous ravir.

Nous avons pu cette année organiser notre assemblée générale. Lors de celle-ci, nous avons voté le nouveau bureau qui se compose comme suit :

Présidente : Drouet Frédérique

Vice-président : Ageorges-Julien Jean-Charles

Secrétaire : Le Got Perrine

Secrétaire adjoint : Gaultier Jérôme

Trésorière : Heinze Patricia

Trésorier adjoint : Drouet Patrick.

Vous avez été nombreux à nous retrouver lors de notre cross annuel. Une journée placée sous l'ambiance des courses avec des coureurs plus motivés les uns que les autres. (plus de 800). Malgré les contraintes liées à l'organisation (sanitaires principalement), nous pouvons dire que notre cross a été une réussite. Nous remercions très chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont œuvrés pour la réussite de ce cross : la mairie, les employés municipaux pour tout leur travail, anim fiesta, running conseils, le comité d'athlétisme et bien sur tous nos bénévoles qui, comme d'habitude, ont su garder leur bonne humeur jusqu'au bout de la journée. Et a tout ceux qui ont pu nous aider par leur aide ou soutien.

Comme la précédente édition, nous tenons à mettre à l'honneur cette fois encore un de nos jeunes athlètes : Kentin Guillarmet

Kentin s'est découvert la passion de l'athlétisme en 2017, tout seul, et ne courait que de temps en temps. Début 2018 il court sur un 10km en 48 min et s'entraînait 1 à 2 fois par semaine.

En mars 2019, l'envie lui prend de venir prendre une licence dans notre club. En 1 mois il a déjà bien progressé puisqu'il ne met plus que 43 min pour effectuer 10km. Il s'entraîne alors 3 voir 4 fois par semaine au sein du club.

**« Pendant la crise sanitaire je courais jusqu'à 8 fois la semaine avec environs 70km/semaine. Grâce à cela j'ai descendu mon chrono à 35'43 pour un 10km » « Ce que je préfère dans la course à pieds ce sont les cross. Cette année mon objectif est de me qualifier pour les semi France de cross à Angers »**

Des objectifs ? **« Oui ! mon prochain objectif est de me qualifier pour les championnats de France de 10Km sur route ».**

Kentin est un jeune homme discret qui sait rester humble dans la victoire, fort dans la douleur mais qui grimpe les marches petit à petit. Bravo Kentin, l'ensemble du club est fier de toi, on est tous derrière toi.

Comme vous pouvez le constater, l'athlétisme est accessible à tous, avec chacun ses objectifs. Vous pouvez venir tout autant pour progresser, garder le forme, en étant novice ou confirmé mais le plus important est de vous faire plaisir.

Prochain rendez-vous pour le club avec la participation au téléthon avec un défi sportif, le 4 décembre 2021.

Suivra notre trail nocturne le samedi 12 mars 2022. (Notez déjà la date).

Petit rappel de nos horaires d'entraînements :

Coureurs : les mardis de 19h à 20h30, les jeudis de 19h30 à 21h et les dimanches matins à 9h30/10h

Marcheurs : les lundis soirs à 17h45 avec Frédérique Drouet ou Valérie Barbier

Jeunes : les mardis de 17h30 à 19h

Contact : [ussm72athletisme@gmail.com](mailto:ussm72athletisme@gmail.com)



# Naturosolid'ère

## La vie en vert !!



L'association Naturosolid'ère propose deux journées de rencontres et d'échanges sur les thèmes du bien-être, du bio mais aussi de l'écologie et du développement personnel.

De nombreux temps forts permettront au public de découvrir techniques et professionnels locaux au service d'une vie plus harmonieuse entre les différents écosystèmes.

Conférences, ateliers, animations et expositions photos pour présenter ces pépites dont regorgent la nature qui peuvent être bénéfiques pour le plus grand nombre à conditions d'être bien informés et bien accompagnés.

Alors, rdv est donné à tous **du 26 au 27 mars 2022**, à l'espace du Narais, et à la salle des Châtaigniers.

Pour les petits, animations et découvertes sur les plantes et leurs vertus, fabrications d'objets du quotidien avec des objets recyclés et bien d'autres surprises !

Pour les grands enfants, des ateliers et animations sous une forme participative autour de gestes bons pour la planète et bons pour tous.

Venez nombreux et vous repartirez zen, mais surtout parés de clés pour retrouver et préserver forme et vitalité naturellement.

Vous souhaitez participer en tant que bénévole, partenaire ou exposant **contactez-nous** :

Tél : naturosolidere@gmail.com

Mail : 06.63.77.80.60

## Sur les pas des artistes

### Dessin, peinture, créativité...



L'association Sur Les Pas des Artistes a été créée en septembre 2001, soit déjà 20 ans ! elle n'a cessé de progresser tant par le nombre d'adhérents, que dans la diversité des techniques picturales.

On compte en effet une septantaine de participants et plus, ces trois dernières années, dont environ une vingtaine de mineurs, qui se partagent les différentes activités animées par des artistes professionnels. Les groupes sont les suivants :

- Cours dessin enfants 6-11 ans, animés par Angélique COUDRAY
- Cours dessin ados-adultes ; avec Angélique COUDRAY
- Stages pastel, et stages portraits ; avec Angélique COUDRAY
- Stages aquarelle ; avec Alain BERTHELOT
- Cours acrylique-huile ; avec Jean-Paul LEMARCHAND

Ces activités se répartissent sur les salles « des Vergers » à St Mars la Brière et « Picasso » à Montfort le Gesnois.

Les activités s'adressent aux débutants comme aux expérimentés.

En raison du covid-19, nos manifestations 2022 : l'exposition du « rendez-vous des Peintres » et la journée « Peintres dans les rues » restent en suspens. Une animation artistique en extérieur est néanmoins à l'étude.



Présidente de l'association :  
Annie MERCIER

Pour tous renseignements :

Tél : 06 80 24 65 77 ou

Mail : sur-les-pas-des-artistes@orange.fr



# Tribu briéroise

## Association de parents d'élèves



<https://www.facebook.com/Latribubrieroise/>

[latribubrieroise@gmail.com](mailto:latribubrieroise@gmail.com)

06.31.05.92.16

Venez partager vos meilleures idées le temps d'une réunion, d'une manifestation  
L'adhésion est GRATUITE, bien sûr !



**GALERIE SONORE**  
Centre National de Recherche Pédagogique  
ANGERS



En novembre dernier, tous les enfants de l'école élémentaire ont enfin pu bénéficier de deux semaines d'initiation musicale du monde au travers d'interventions du centre national de recherche pédagogique de la galerie sonore d'Angers.

Merci à Kalak pour ses interventions. L'Association a activement participé à ce projet pédagogique. Merci aux équipes enseignantes d'avoir tenu bon pour réaliser ce projet qui était prévu depuis deux ans. Nos enfants étaient ravis... et nous aussi.

En ce début d'année, les enfants accueilleront **le 07/01/2022** les rois mages qui les accompagneront depuis la sortie des écoles jusqu'à l'accueil périscolaire. Leurs fidèles bénévoles leur offriront une part de galette dans la salle de motricité de l'école maternelle accompagné d'un chocolat chaud pour les enfants ou d'un verre de vin chaud pour les parents.

Chaleur garantie ! Ensuite, ce sera place aux déguisements **le 06/02/2022** avec le défilé déguisé du Carnaval depuis l'Espace du Narais. A suivre, nous profiterons d'un goûter partagé par tous les parents qui auront fait des crêpes et gâteaux.

**Le 28/03/2022 le BRIC À BRAC** prendra place sur l'ensemble du complexe des châtaigniers avec des centaines de mètres d'étals, un mini village et sa fête foraine. Pour les exposants, les réservations sont préférables au 06.31.05.92.16. Pour les visiteurs les entrées seront bien sûr gratuites. Un espace restauration ainsi qu'une buvette seront à votre disposition.

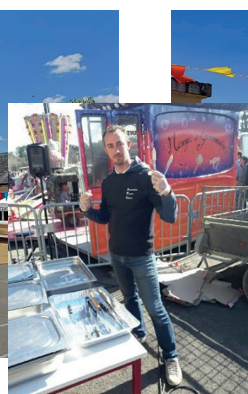
Pour terminer l'année scolaire en beauté, les enfants profiteront en journée de la **KERMESSE le 18/06/2022** avec cette année des jeux spécialement conçus pour les parents... il va y avoir de la compèt' dans l'air.



En soirée, toujours ce **samedi 18/06/2022** et toujours dans l'enceinte de l'école élémentaire, des concerts gratuits seront offerts à tous les habitants des environs pour **LA FÊTE DE L'ÉTÉ**. Un équivalent local de la bonne vieille fête de la musique mais en version « Saint Mars La Brière ».

Sur place, restauration sous forme de « food-trucks » et buvette pour retrouver l'esprit guinguette d'antan.

La Tribu Briéroise vous souhaite une merveilleuse année 2022, pleine de nouveaux projets et de nouvelles aventures à vivre ensemble... et avec nos enfants !



## Accueil des nouveaux arrivants

Guidée par un souci constant de proximité et déterminée à faciliter l'intégration des nouveaux Briérois (ses), l'équipe municipale organisera, pour la première fois, le 03 juin 2022, une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants.

Ce temps d'échange convivial sera l'occasion de faire connaissance, de dialoguer avec les principaux acteurs de la commune et de découvrir ses services, ses infrastructures, son tissu associatif, ses commerces et ses animations...

À l'issue de cette cérémonie, un pot de bienvenue sera offert.



## 2022 est une année de refonte électorale !

### 3 mesures dans cette refonte :

- Chaque électeur va recevoir, courant mars, une nouvelle carte électorale,
- Nouvelle version de la téléprocédure d'inscription sur les listes électorales disponible sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Avec cette nouvelle version, il est important de noter la suppression du CERFA dématérialisé qui était généré automatiquement par la téléprocédure et qui constituait une des pièces du télédossier transmis au REU (Répertoire Electoral Unique) pour instruction par les communes. Ce CERFA est remplacé par un récépissé qui est envoyé automatiquement par mail à l'utilisateur.

- À compter du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

### Dates élections Présidentielles :

10 et 24 avril 2022

### Dates élections Législatives :

12 et 19 juin 2022

À l'Espace du Narais, nouveau bureau de vote de Saint Mars la Brière, validé par la Préfecture.



## Recensement

Chaque jeune Français de 16 ans a l'obligation de se faire recenser. Dès que son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) est fait, il reçoit une attestation de recensement.



Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet ensuite à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

La journée défense et citoyenneté est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen. Ils doivent y participer avant d'avoir 18 ans (ou avant 25 ans dans certains cas).

## Cérémonie citoyenne

À partir de 2022, la Municipalité a pris la décision d'organiser chaque année une « Cérémonie citoyenne ».

Cette cérémonie, destinée aux jeunes majeurs nouvellement inscrits sur les listes électorales, permet un temps d'échange et de débat sur les droits et les devoirs du citoyen.

A cette occasion, ils recevront de M. le Maire leur 1ère carte d'électeur et leur livret du citoyen.

La première cérémonie citoyenne à Saint Mars la Brière se déroulera le 04 mars 2022, à 19 heures, à l'Espace du Narais.



# Infos et services

## Vos élus vous reçoivent



### PATRICE VERNHETTES

Maire

- Le matin du lundi au samedi sur rendez-vous



### FRANÇOISE CHÂTEAU

1ère Adjointe

- Commission action sociale
- Mercredi et samedi matin (9h – 12h)



### DAMIEN CHRISTIANY

2ème Adjoint

- Commission finances/ressources humaines
- Lundi après-midi (14h à 16h)



### ROSELYNE JALIER-POUILLET

3ème Adjointe

- Commission culture/sport/vie associative
- Jeudi matin (10h à 12h)



### GÉRARD CHAUVIN

4ème Adjoint

- Commission voirie/travaux/urbanisme -
- Lundi après-midi (14h à 16h)



### CATHERINE GADEMER

5ème Adjointe

- Commission communication/école & jeunesse
- Lundi après-midi (15h à 17h 30)

Les adjoints peuvent également vous recevoir sur rendez-vous – Tél. 02.43.89.70.23

## Conseils municipaux

### Dates du 1er semestre 2022

- Mercredi 19 janvier 2022 – 20 h
- Mercredi 23 février 2022 – 20 h
- Mercredi 23 mars 2022 – 20 h
- Mercredi 27 avril 2022 – 20 h
- Mardi 24 mai 2022 – 20 h
- Mercredi 15 juin 2022 – 20 h

À noter : Après validation de la Préfecture de la Sarthe, les séances de Conseil municipal se dérouleront salle des Châtaigniers.

## État civil

# 13 Naissances

5 Mariages,  
6 Pacs,  
4 Décès

## Balayages

- 02 février 2022
- 02 mars 2022

## Parole aux élus

### Liste minoritaire

Mesdames, messieurs,

À notre demande le comité de rédaction, animée par la majorité municipale, nous a accordé un espace restreint au format A5 dans chaque bulletin municipal pour nous exprimer sur la vie municipale de notre commune. Cette parution est bisannuelle.

Comme nous le craignons, au-delà l'espace réduit, nous remettons notre article au comité de rédaction près de 2 mois avant la parution du bulletin municipal. Ce délai permet à la majorité municipale d'ajuster son article et surtout de s'octroyer un droit de réponse que nous découvrons à la lecture du bulletin.

Aussi nous avons décidé de ne plus publier d'article sur les prochains numéros. Néanmoins nous allons organiser notre propre communication, le format et la diffusion est actuellement à l'étude.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2022.

La minorité municipale

Elisabeth Manga, Nathalie Pineau, Jean Claude Chesneau, Claude Leproust, Jackie Surut.

### Liste majoritaire

Briéroises, Briérois,

À la demande de la minorité municipale, la liste majoritaire lui avait ouvert, un espace d'expression.

Celle-ci ne souhaite plus s'exprimer dans ces pages. Ce choix lui appartient !

Ce bulletin municipal est un support d'informations destiné aux habitants de Saint Mars la Brière relatant les événements liés notre Commune ainsi que les actions et projets de l'équipe municipale. En ces temps difficiles, la majorité reste mobilisée pour tous les Briérois(ses) dans le but de poursuivre le développement de notre Commune.

L'équipe majoritaire vous souhaite une excellente et heureuse année 2022.





Centre Social LARES  
Lieu d'Accueil, de Rencontre, d'Écoute et de Soutien



France Services  
Proche de vous au quotidien

## France Services au Centre LARES

Ouvert du lundi au vendredi

Je voudrais un peu d'aide pour m'actualiser sur Pôle Emploi  
Murielle  
38 ans

Je dois renouveler ma carte d'identité mais je ne sais pas vers quel service me diriger  
Josiane  
63 ans

J'ai besoin de créer mon compte ameli et je ne sais pas comment m'y prendre  
Malo  
25 ans

**VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !**

**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**

En itinérance sur rendez-vous le mercredi et samedi matin  
au 02 43 76 70 25 ou [franceservices@cslares.fr](mailto:franceservices@cslares.fr) dans les communes suivantes :

Ardenay  
Connerré  
Fatines

Nuillé le Jalais  
Saint Célerin  
Saint Corneille

Saint Mars la Brière  
Soulitré  
Surfonds

Torcé  
Tresson